

SEANCE ORDINAIRE DU 30 JANVIER 2014

Président : M. Philippe MARTIGNANO
Vice-présidente : Mme Nathalie VERGAIN
Secrétaire : Mme Carole ESTOPPEY
Membres : Mme Lucia BARBEY, Mme Corinne FLOREY BARDET, M. Dominique PERRIN

Sont présent-e-s :

M. Cedric ANNEN, M. Damien BONFANTI, M. Alessandro CALABRESE, Mme Vally CARTER, M. Michel DEDERDING, M. Yves FAVRE, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, M. Roger GOLAY, Mme Maria-Belen GOMEZ, M. Christian HAAS, M. Benoit KAUFFMANN, M. Pierre MANCINO, Mme Bénédicte MARMY, M. Alain MATHIEU, M. Cyril MIZRAHI, Mme Luisa PENTZKE, M. Philippe PERRENOUD, M. Frédéric PROGIN, M. André PYTHON, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, M. Bernard TOMASELLI, M. Cédric VINCENT

Excusé-e-s :

Mme Carole ESTOPPEY, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Dominique PERRIN, Mme Nathalie VERGAIN

Assistent à la séance : M. François LANCE, Maire
M. François BAERTSCHI,
M. Frédéric RENEVEY, Conseillers administratifs
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2013
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Commission des travaux et constructions –
Séance du 10 décembre 2013 - Rapporteur : M. Pierre MANCINO
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 13 janvier 2014 - Rapporteur : M. André PYTHON
Construction d'une crèche à la Chapelle-Les Sciers – Crédit de
construction (Fr. 11'012'000.--)

p. 996 Arrêté

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

- 7) **Commission de l'aménagement du territoire –**
Séance du 8 janvier 2014 - Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 13 janvier 2014 - Rapporteur : M. André PYTHON
a) Vente de droits sur la parcelle 137 (chemin de l'Avenir),
renonciation à des servitudes (Fr. 44'100.--) **p. 1004 Arrêté**
b) Quartier de l'Adret-Halte Pont-Rouge – Participation au
concours de projets d'architecture – Crédit d'investissement
(Fr. 200'000.--) **p. 1005 Arrêté**
- 8) **Commission des travaux et constructions - Séance du 9 janvier 2014**
Rapporteur : M. Pierre MANCINO
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 13 janvier 2014 - Rapporteur : M. André PYTHON
Réalisation de collecteurs Eaux claires/Eaux usées (mise en séparatif)
au chemin du Pré-Monnard et réaménagement du chemin
(Fr. 1'050'000.--) **p. 1006 Arrêté**
- 9) **Commission de la sécurité - Séance du 6 janvier 2014 -**
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD
a) Pétition « Pour une place des Ormeaux, des chemins de la
Vendée et des Pâquerettes ainsi que la zone 20 km/h à l'avenue
du Petit-Lancy sécurisés pour les piétons » **p. 1007 Information**
b) Situation du stationnement et de la circulation à la place des
Ormeaux – Discussion et propositions individuelles – Décision
sur le traitement de la pétition **p. 1008 Vote**
c) Divers
- 10) **Commission des affaires sociales- Séance du 15 janvier 2014 -**
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET
a) Motion du groupe socialiste « Aînés et nouvelles technologies » **p. 1012 Motion**
b) Divers
- 11) **Commission de l'environnement et du développement durable –**
Séance du 5 décembre 2013 –
Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY
a) Présentation de l'association « Ecocycle » **p. 1018 Information**
b) Audition de M. Alain ERETZIAN, responsable des énergies du
bâtiment, service des travaux et de la construction **p. 1018 Information**
c) Politique de gestion des déchets de la Ville de Lancy à travers
deux axes : la sensibilisation dans les écoles et l'amélioration de
la logistique déchets **p. 1019 Information**
d) Divers
- 12) **Commission des travaux et constructions –**
Séance du 10 décembre 2013 - Rapporteur : M. Pierre MANCINO
a) Information sur l'avancement des travaux du Mégaron **p. 1020 Information**
b) Divers
- 13) **Commission des affaires sociales- Séance du 18 décembre 2013 -**
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET
Visite et présentation de la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) **p. 1021 Information**

Séance ordinaire du 30 janvier 2014**14) Commission des sports- Séance du 19 décembre 2013 -****Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**

- a) Présentation du projet de nouvelle patinoire au Trèfle-Blanc **p. 1022** Information
- b) Divers

15) Commission de l'aménagement du territoire –**Séance du 8 janvier 2014 - Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**

- a) Dérogation à l'indice d'utilisation du sol (43.90%) sur les parcelles 1491 et 2163, fe 51, Lancy, pour la création de 4 villas mitoyennes au chemin des Croizonniers 7, 7A, 7B, 7C **p. 1024** Information
- b) Dérogation à l'indice d'utilisation du sol (39.85%) sur la parcelle 2863, fe 17, Lancy, pour l'agrandissement d'une villa mitoyenne au Vieux-Chemin-d'Onex **p. 1024** Information
- c) Divers

16) Commission des travaux et constructions - Séance du 9 janvier 2014**Rapporteur : M. Pierre MANCINO**

- a) Information sur le stationnement et les pistes cyclables à l'avenue des Morgines **p. 1025** Information
- b) Divers

17) Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –**Séance du 13 janvier 2014 - Rapporteur : M. André PYTHON**

- a) Etat de la dette au 31 décembre 2013 **p. 1026** Information
- b) Divers

18) Commission de la culture - Séance du 14 janvier 2014 -**Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN**

- a) Audition des représentants de l'Association des Concerts de Lancy **p. 1027** Information
- b) Présentation du programme du festival Antigél 2014 **p. 1028** Information
- c) Programme des activités culturelles prévues pour les jeunes en 2014 **p. 1028** Information
- d) Présentation du nouveau format de l'Agenda culturel **p. 1029** Information
- e) Divers

19) Commission de l'environnement et du développement durable –**Séance du 16 janvier 2014 - Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY**

- a) Présentation de la « plateforme environnement des communes genevoises » par M. Rémi MERLE **p. 1029** Information
- b) Divers

20) Propositions individuelles et questions**p. 1030****21) Prestation de serment de Monsieur Michel BELLEGO (S), en remplacement de Mme Maria-Belen GOMEZ, démissionnaire****p. 1033****22) Questions du public****Annexe**

M. MARTIGNANO : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, bonsoir et bienvenue à notre séance de Conseil municipal du 30 janvier 2014. C'est le dernier jour pour vous souhaiter une excellente année 2014 en espérant que tout se passe au mieux pour vous.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

Je salue la présence de M. le Maire, François LANCE, et des Conseillers administratifs, François BAERTSCHI et Frédéric RENEVEY, de notre secrétaire du Conseil municipal, Mme CRISAFULLI, de notre huissière, de notre Secrétaire générale, Mme DE GARRINI, de Messieurs et Madame les chefs de service, de la presse et du public.

Je vous prie d'excuser l'absence de Mme ESTOPPEY, Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. PERRIN et Mme VERGAIN.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. MATHIEU : au point 18, Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN étant absente, c'est Mme RICHERT qui lira son rapport de commission.

L'ordre du jour est approuvé.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. MARTIGNANO : nous avons reçu un courrier de la Commune de Bernex qui concerne la 37^e course pédestre du coteau de Bernex.

« Madame, Monsieur,

Par ces quelques lignes, nous aimerions vous inviter à participer à notre traditionnelle et sympathique course des conseillers, qui aura lieu le samedi 29 mars 2014 à 16h15.

Dans le cadre de notre course pédestre à travers le coteau, c'est avec plaisir que nous recevrons vos inscriptions jusqu'au 17 mars 2014 au plus tard.

Le principe reste toujours le même, le parcours étant de 4 km en individuel ou par équipe de trois ou quatre coureurs par commune. Vous trouverez ci-joint le règlement et un bulletin d'inscription.

A la fin de la course, vous êtes cordialement invités à une verrée conviviale qui aura lieu à la Buvette du Signal ».

Le Bureau propose que ce soit le Président de la Commission des sports qui se charge de récolter les inscriptions.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

M. HAAS : j'ai la liste, je récolterai les inscriptions, j'espère que j'aurai assez de place sur la feuille d'inscription, il y a une vingtaine de lignes, je suis sûr que cela remportera un franc succès.

M. MARTIGNANO : pour rappel, les chefs de groupe ont reçu un courrier de M. Dominique VON BURG, Président de la Commission Programme du Conseil de fondation Lancy Médias.

Je vous en donne lecture :

« Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe que le Conseil de fondation Lancy Médias, qui a repris la responsabilité de TV Lancy, a décidé de reconduire le Conseil consultatif sur un modèle tout à fait analogue au Conseil précédent. Il a notamment confirmé que chaque groupe représenté au Conseil municipal aura droit à un délégué comme par le passé, et que cette représentation politique ne dépassera pas le tiers du total des membres.

La première séance du nouveau Conseil consultatif, que j'aurai le plaisir de présider, aura lieu ce printemps. Dans cette perspective, un appel sera lancé dans le prochain « Lancéen » pour recruter des représentants de la société civile. Par ailleurs, j'envoie aujourd'hui un courrier aux présidents de groupe afin qu'ils désignent leurs délégués au Conseil consultatif. Ces derniers devant être confirmés par le Conseil municipal, je vous prie d'inscrire ce point à l'ordre du jour d'une de vos prochaines séances.

Dans l'attente d'une fructueuse collaboration, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations les plus cordiales ainsi que mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Dominique von Burg »

Après vérification, les statuts de la fondation prévoient que les représentants du Conseil municipal, doivent être obligatoirement des élus de ce Conseil municipal. Le Bureau vous demande de donner le nom de votre représentant lors de notre séance du mois de février 2014, afin que nous puissions entériner ceci.

La dernière communication est un courrier du Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement et du Département de l'urbanisme, que Mme BARBEY va vous lire.

Mme BARBEY :

« Concerne : Lancy – Tram St-Julien – Tracé et implantation de la gare

Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs,

Vous nous avez transmis le 5 novembre dernier la résolution de votre Conseil municipal du 17 octobre, relative au projet de tramway Genève Saint-Julien.

Cet élément a été porté à la connaissance des équipes chargées du projet et sera pris en compte dans les travaux en cours, notamment sur le volet mobilité.

L'essentiel de l'avant-projet (AVP2) du tramway devrait être stabilisé le 20 décembre 2013. Le dossier complet, rendu en février, devrait être examiné lors d'un comité de pilotage transfrontalier envisagé en mai 2014. Les instances concernées, dont les communes, se prononceront avant que ne soit engagée la procédure d'approbation des plans, planifiée actuellement au 1^{er} semestre 2015.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

Dès le lancement du projet, le canton a veillé à ce que les communes concernées par l'ouvrage soient associées aux décisions, en intégrant les autorités communales au comité de pilotage transfrontalier et leurs techniciens à la direction de projet. De par la connaissance fine de leur territoire, les communes ont grandement contribué à ce que ce projet cantonal complexe s'intègre au mieux dans le tissu local. Cette collaboration a alimenté efficacement l'équipe de mandataires et elle a vocation à se poursuivre. Les observations formulées par votre Conseil municipal ont toutes leur place dans ce processus.

En complément de nos récents échanges et des présentations effectuées devant votre Conseil et votre commission aménagement, nous tenons à souligner que la pertinence d'une connexion entre les lignes 12 et 15 aux Palettes a été confirmée par une étude d'opportunité (rapport Grasset) dès l'été 2012. Ce travail, mené en lien avec vos services, s'est en particulier appuyé sur une enquête « origine/destination ». Les nombreuses variantes d'aménagement analysées lors de cette étape ont démontré que l'interface envisagée pouvait concilier une exploitation optimisée du tram et un projet urbain de qualité. Les impératifs de l'infrastructure ferroviaire laissent un champ suffisant pour qu'aboutisse un projet compatible avec les orientations du plan directeur de quartier (PDQ) des Semailles n°29'889.

Ainsi que nous vous l'indiquions dans notre courrier du 1^{er} octobre dernier, la composition urbaine de ce secteur doit désormais être définie, tant pour l'organisation du bâti que pour les espaces publics, en relançant dès 2014 le projet de plan localisé de quartier (PLQ) n°29'861 dans le respect du PDQ.

Afin de garantir cette compatibilité, nous vous proposons, selon des modalités à convenir entre nos services, d'associer à l'élaboration du PLQ le mandataire auteur du PDQ.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, à l'assurance de notre considération distinguée.

*François Longchamp
Conseiller d'Etat chargé du DU*

*Michèle Künzler
Conseillère d'Etat chargée du DIME »*

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : à mon tour et au nom du Conseil administratif, j'aimerais vous présenter nos meilleurs vœux de santé et de bonheur et de réussite pour l'année 2014 qui est déjà bien entamée.

Une information concernant la séance du Conseil municipal du 27 février 2014 : nous vous proposons de vous convoquer à 19h30 le 27 février puisque les représentants du SIACG vous feront une présentation du nouvel Intranet des Conseillers municipaux et vous pourrez, à cette occasion, poser toutes les questions utiles quant à son fonctionnement.

Nous vous proposons pour ce faire de vous convoquer à 19h30, la séance du Conseil municipal ordinaire débiterait à 20h30. Nous pensons que c'est une bonne solution puisque, en principe, tous les Conseillers municipaux seront présents, et nous pourrions ainsi vous commenter ce nouvel Intranet qui semble être beaucoup plus convivial que l'actuel.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

D'autre part, lors de la prochaine séance de la Commission de l'administration, je vous donnerai un planning précis de la mise en œuvre de ce nouvel outil.

J'aimerais vous rappeler aussi que le Festival Antigél, qui est financé par de nombreuses communes ainsi que par le Fonds intercommunal en partie, mais aussi par des fonds privés et d'autres sponsors, débutera samedi prochain à Genève-Plage. Vous avez reçu sur vos places le programme complet de ce festival et je vous engage à participer à l'un ou l'autre de ces spectacles durant la durée de ce festival.

M. BAERTSCHI : samedi dernier a eu lieu le décès du Collectif Palettes. Cette association qui, depuis de nombreuses années, animait entre autres de la Maison Civiq, le quartier, a décidé d'arrêter ses activités, notamment car elle avait de la peine à trouver des gens pour la représenter au sein de son comité.

Ce décès, si l'on peut dire, n'est pas dramatique, dans le sens où il a été piloté bien avant qu'il soit définitif et de cette dissolution d'association est ressorti le désir qu'un comité de fêtes reste actif. Un comité de fêtes pour la Fête des trois marchés s'est constitué et va travailler afin de pérenniser – pérenniser est un grand mot – afin de continuer l'organisation de la fête des trois marchés, ce dont nous nous réjouissons. Concrètement, la maison Civiq sera mise à disposition du Centre Marignac et toute personne désirant l'utiliser devra passer par le Centre Marignac pour la suite. Nous espérons que cette péripétie ne portera pas trop préjudice à l'activité d'un quartier qui est destiné bien entendu à un avenir – en tout cas nous le souhaitons – très réjouissant et très intense dans sa construction.

Deuxième chose : vous avez lu la lettre de M. LONGCHAMP et de Mme KUNZLER qui date d'un certain nombre de semaines. A la suite du projet tel qu'il a été présenté à la commission, à la suite de la lettre dont vous avez reçu aujourd'hui réponse, le Conseil administratif, comme je l'avais d'ailleurs dit à la Commission de l'aménagement, a reçu la présentation - avant-projet, comme on dit toujours - mais ce sont quand même des avant-projets, qui se précisent de plus en plus, du tracé du tram, ainsi que les conséquences que le tracé du tram a sur l'environnement et sur les habitudes de ce quartier.

Je voulais en parler la semaine prochaine à la Commission de l'aménagement, mais comme elle n'a pas lieu, j'aimerais juste aujourd'hui vous dire la teneur – mais la teneur extrêmement courte – de la lettre que le Conseil administratif a envoyé à MM. HODGERS et BARTHASSAT concernant le projet de tram à Lancy, qui se compose de cinq parties et qui sont les cinq parties sur lesquelles nous émettons – et d'ailleurs vous aussi – beaucoup de réserves.

La première est le fait que la Ville de Lancy est traitée un peu différemment que la Ville de Plan-les-Ouates – c'est une ville maintenant ; on nous a dit qu'il fallait un tracé en site propre, ce à quoi nous sommes assez d'accord sur le fond. En revanche, dès que nous passons à Plan-les-Ouates, ce principe n'est plus acquis.

Que le report du trafic motorisé individuel sur le chemin des Semailles nous pose un gros problème, spécialement à la suite du plan directeur de quartier tel que vous l'avez accepté, et le Canton aussi par la même occasion, et que ceci nous semble problématique, le chemin des Semailles devant être, dans le projet – en tout cas à l'Etat – remis en transport individuel motorisé unidirectionnel.

Que la suppression des places de stationnement qui doit se faire n'a pas de financement ni de localisation précis, nous espérons bien que les négociations pourront trouver de meilleures localisations et surtout pour les places supprimées, ceci aux frais du Canton.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

Que la proposition de rentrer dans le quartier des Semailles, non plus par le chemin des Semailles mais par le chemin des Rambossons nous semble être une solution extrêmement mauvaise, ceci pour garder l'urbanisme tel qu'il a été proposé dans le plan directeur de quartier.

Que, enfin, il s'agirait quand même, une fois que le contrat a été fait entre le Canton et les communes par rapport au plan directeur de quartier, de le respecter et la question de la gare du tram 12 et 15 qui mange ici un cinquième des parcelles dévolues au logement, devrait, c'est le moins qu'on puisse dire, être négociée avant la décision et non pas après la décision.

C'est la raison pour laquelle nous avons terminé notre lettre de manière un peu comminatoire en disant que les communes ont peu de possibilités de proposer et sont, au bout du compte, un peu négligées. En revanche, elles ont - diront certains - un pouvoir de nuisances qui est réel et que nous n'aimerions pas devoir exercer à ce moment-là.

M. RENEVEY : lors de notre dernière Commission de l'environnement, un conseiller municipal souhaitait obtenir un sac à tri et puisque nous avons parlé de ce sujet lors de cette dernière commission, il nous a semblé intéressant de pouvoir le diffuser le plus largement possible. C'est la raison pour laquelle vous trouvez sur vos places un sac à tri. Pour le public qui souhaiterait en obtenir un également, nous en avons un certain nombre ici qui seront accessibles à la fin de la séance. La population peut de toute façon venir en chercher au dépôt de la voirie.

La deuxième chose, vous avez aussi trouvé sur vos tables un courrier que j'ai signé aujourd'hui au nom du Conseil administratif destiné à M. HODGERS, Conseiller d'Etat du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie. Là aussi quelques soucis et tensions ces temps avec les Conseillers d'Etat - ma foi, on dit qu'il y a des périodes comme cela. Comme vous le savez, puisque vous avez voté le crédit de construction, nous avons planifié la construction d'un immeuble de logements, et notamment de logements sociaux, sur le chemin Sous-Bois. Le Conseil municipal a accepté ce crédit de construction pour la réalisation de cet immeuble de logements et la demande d'autorisation de construire a été déposée le 30 août 2012. Et puisque, comme sœur Anne, nous ne voyons toujours rien venir, c'est la raison pour laquelle il nous a semblé important de faire un petit récapitulatif à l'attention de M. HODGERS pour lui montrer l'inaction de ses services et lui indiquer que nous souhaitons pouvoir démarrer les travaux dès que possible.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

* * * * *

M. MARTIGNANO : je vais faire une petite entorse à notre ordre du jour. Au point 21, est prévue la prestation de serment de M. Michel BELLEGO en remplacement de Mme Maria-Belen GOMEZ, démissionnaire. Comme le veut l'usage, M. LANCE aimerait la remercier dès à présent car Mme GOMEZ est malade et risque de partir avant la fin de la séance.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

M. LANCE : nous prenons acte de l'état de santé de Mme GOMEZ. Merci, toutefois, d'être venue ce soir. Effectivement, comme la tradition le veut, nous aimerions rendre hommage à Mme GOMEZ.

Mme Maria-Belen GOMEZ a été élue au Conseil municipal de Lancy au printemps 2011. Depuis son entrée en fonction le 1^{er} juin 2011, Mme GOMEZ a siégé au sein de la Commission de l'administration, affaires économiques et communication, la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs et la Commission des affaires sociales. Elle a été aussi la représentante du Conseil municipal à la Maison de quartier du Plateau.

Je crois pouvoir dire que les interventions de Mme GOMEZ, soit en commission, soit en séance plénière, ont toujours été pertinentes et posées sur des sujets qu'elle maîtrisait parfaitement.

Mme GOMEZ a toujours défendu ses profondes convictions, en particulier les conditions sociales des collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Lancy, les situations des personnes les plus exposées dans notre société actuelle, comme les jeunes, les personnes âgées ou les personnes sans emploi.

Je crois pouvoir dire que nous perdons une conseillère municipale de grande valeur qui a su aussi respecter et écouter ses collègues.

Nous regrettons votre départ du Conseil municipal de la commune de Lancy. Toutefois, nous vous souhaitons beaucoup de satisfaction dans tout ce que vous allez entreprendre sur votre nouveau lieu de domicile. Merci et bonne continuation. J'aimerais vous remettre un petit souvenir.

L'assemblée applaudit.

Mme GOMEZ : j'avoue que je suis un peu émue, je ne m'y attendais pas.

J'avais déjà indiqué dans ma lettre de démission le plaisir que j'avais eu à siéger dans ce Conseil municipal, à trouver une place dans cette commune qui est riche, riche de personnes, riche de projets. J'espère que tous ces projets et toutes ces personnes continueront à œuvrer à l'avenir pour aller encore plus loin, dans cette commune qui a passablement changé, et à évoluer. Merci.

L'assemblée applaudit.

6) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 10 décembre 2013

Rapporteur : M. Pierre MANCINO

COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –

Séance du 13 janvier 2014 - Rapporteur : M. André PYTHON

Construction d'une crèche à la Chapelle-Les Sciens – Crédit de construction (Fr. 11'012'000.--)

M. MANCINO présente le sujet : je vous prie de m'excuser d'avance car je risque d'être un peu long. Je sais que vous aimez avoir des rapports courts, mais là, vu l'ampleur des travaux et des coûts, il me semblait important que vous puissiez avoir une idée exhaustive de ceci.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

M. RENEVEY rappelle qu'un crédit d'étude pour le projet d'une crèche pouvant accueillir 96 enfants à la Chapelle-Les Sciers a déjà fait l'objet d'un vote, et que le crédit de construction s'élève à Fr. 11'012'000.--. L'ouverture de la crèche est prévue pour septembre 2015, si le plan de travail est respecté.

L'achat de mobilier fixe est compris dans le montant du crédit de construction. Le mobilier qui sera ajouté par la suite fera l'objet d'un crédit supplémentaire. La commune recevra d'éventuelles subventions : du fonds intercommunal de Fr. 5'000.- pour la création de chaque nouvelle place de crèche ; une subvention fédérale pourrait être versée pour un programme d'aide financière à l'accueil extrafamilial ; une subvention modeste pourrait également être versée à la commune de Lancy pour le financement de constructions à haute performance énergétique.

Présentation du projet

M. CHESSEX, du bureau d'architectes Lacroix-Chessex, rappelle que la crèche de la Chapelle-Les Sciers fait partie d'un plus grand projet, la création du quartier de la Chapelle. Ce bureau d'architectes avait remporté en septembre 2011 le concours organisé par la Mairie de Lancy pour la construction de la crèche. Le projet de la crèche a été modifié afin de respecter les limites imposées par le PLQ. Le bâtiment de la crèche comportera deux ailes distinctes, où les enfants seront répartis en groupe selon leur âge.

Sur l'arrière, un corps de bâtiment comprendra la partie administrative, les bureaux et la réception. Dans l'ensemble, le projet est resté dans le même esprit que le concours, à quelques exceptions près. En ce qui concerne le sous-sol, plusieurs locaux techniques et de dépôts ont été agrandis à la demande des mandataires et des ingénieurs, afin de pouvoir y entreposer davantage de matériel.

La toiture, les dalles et les murs porteurs seront constitués de béton, tout comme dans le projet initial, une matière performante en termes d'inertie thermique et au niveau phonique. En revanche, les façades ne seront plus constituées d'un revêtement en béton avec un plaquage en bois, mais de bois préfabriqué. Cette stratégie de construction permettra de respecter les délais, afin que la crèche puisse être opérationnelle à partir de la rentrée 2015. Enfin, huit grandes salles (les « salles de vie ») seront orientées vers le sud, face au préau. Ceci pour que les utilisateurs de la crèche puissent appréhender l'espace et se l'approprier.

A la question de savoir si les escaliers du hall comporteront des garde-corps afin de garantir la sécurité des enfants, M. CHESSEX répond que des mains-courantes à hauteur des adultes et des enfants seront installées. Pour assurer la sécurité des usagers, ainsi que pour résoudre les problèmes de fonctionnalité du bâtiment et obtenir le permis d'habiter, le projet a été soumis à un ingénieur de sécurité et à la police du feu. Le bureau d'architectes Lacroix-Chessex a également obtenu le préavis du Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ).

En ce qui concerne les ressources énergétiques, en particulier sur le système de chauffage au gaz, M. CHESSEX informe que lors du concours, un système de chauffage à distance avait été envisagé, en collaboration avec le service technique de la Ville de Lancy. Or, il s'est avéré que la crèche ne pouvait être connectée au réseau de la société Cadiom SA.

A l'heure actuelle, un système de chauffage au gaz a été retenu pour des raisons économiques, le quartier de la Chapelle y étant relié.

M. CHESSEX ajoute que, d'un point de vue légal et en termes de labellisation, il est obligatoire de respecter certaines normes thermiques lors de la construction de la crèche.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

Les ingénieurs du bureau d'architectes avaient retenu l'option d'un chauffage thermique, mais au cours de l'instruction du dossier au Département de l'urbanisme (DU), l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) a demandé que les panneaux thermiques soient retirés de l'autorisation de construire, et que des récupérateurs de chaleur soient installés sur les réfrigérateurs de la cuisine.

M. CHESSEX indique que le bâtiment est protégé de la lumière solaire par des sapins d'Espagne ainsi que par des stores extérieurs en toile, qui seront installés sur toutes les fenêtres. En ce qui concerne les salles de sieste, les stores seront automatisés par la domotique et permettront un obscurcissement total de la pièce. Les fenêtres pourront être ouvertes et comporteront des caissons de ventilation pour une ventilation nocturne. Les stores pourront aussi être contrôlés manuellement.

Sur la question d'un commissaire qui s'inquiète de la sécurité des enfants lorsque les fenêtres sont ouvertes, M. CHESSEX précise que les vitres coulissantes comporteront des balustrades extérieures en métal, afin de garantir la sécurité des enfants. Quant aux fenêtres fixes, elles comporteront des balustrades intérieures pour empêcher les enfants de s'en approcher de trop près.

Sur la question si un emplacement pour la dépose des enfants a été prévu, M. CHESSEX répond qu'un tel emplacement a été prévu à l'arrière de la crèche, sur le parking de l'Hospice général. Un local à poussettes sera construit à l'extérieur, devant l'entrée du bâtiment. L'accès à la crèche ne pourra pas se faire en traversant le préau, car seuls les enfants et les éducateurs y sont admis. De même, l'accès au bâtiment ne pourra se faire qu'en passant devant le secrétariat, afin de contrôler les allées et venues.

Après la présentation du projet, M. CHESSEX relève, maquette à l'appui, les éléments marquants du projet.

Pour les personnes à mobilité réduite, un ascenseur desservira le sous-sol, le premier et le deuxième étage. Dans un but pédagogique, la cuisine au centre du bâtiment produira des repas chauds sur place afin que les enfants puissent en voir la production et une salle permettra aux éducateurs et aux parents de se rencontrer.

Par rapport au projet présenté en 2011, M. CHESSEX note un changement important, la Direction générale de la nature et des paysages (DGNP) ayant demandé de protéger les sapins d'Espagne présents sur le terrain de la crèche. Le projet sera désormais non plus en décaissé, mais en plancher suspendu avec des fondations tous les cinq mètres, et une grille positionnée par rapport aux racines. S'agissant du sous-sol, M. CHESSEX explique que celui-ci comprendra un vestiaire pour le personnel, un local technique, un local électrique, un local de nettoyage, et un local d'archive et de stockage. Fin de la présentation.

Le Président remercie M. CHESSEX qui quitte la séance. Il ouvre la discussion générale et la parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote.

Le crédit d'investissement de Fr. 11'012'000.— destiné à la construction de la crèche La Chapelle-Les Sciers est accepté à l'unanimité.

M. PYTHON présente le sujet : le crédit de construction de la crèche à la Chapelle-Les Sciers est soumis à la Commission des finances parce qu'il s'élève à Fr. 11'012'000.— alors que le montant inscrit au budget des investissements 2014 est de Fr. 9'500'000.--. Cet objet a été accepté à l'unanimité par la Commission des travaux lors de sa séance du 10 décembre 2013.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

La différence entre les deux montants s'explique par l'augmentation du cube du bâtiment (le sous-sol a dû être agrandi car les locaux techniques et les locaux de stockage étaient sous-dimensionnés) et par des mesures de protection draconiennes concernant le préau demandées par la Direction générale de la nature et du paysage, protection des racines des deux sapins d'Espagne qu'il ne fallait pas abattre.

La crèche comptera 98 places, au lieu des 96 initialement prévues.

La crèche à la Chapelle-Les Sciens remplacera celle qui existe actuellement au chemin des Palettes, les Couleurs du monde. Les 21 places environ de cette dernière seront donc supprimées dès que la nouvelle crèche entrera en fonction, il est prévu que le personnel intègre le nouveau bâtiment. Cette crèche ne pourra pas être conservée, ne répondant plus aux normes actuelles et se trouvant dans le périmètre du plan directeur des Semailles-Rambossons. La villa sera démolie au moment où un projet de construction de logements sera en force à cet endroit.

Il est rappelé que le projet a gagné le concours SIA 142, alors même qu'il sortait du cadre du PLQ. L'autorisation préalable ayant été refusée, il a fallu modifier le projet, ce qui a entraîné un coût certain pour la commune. Ensuite que le coût s'élève à environ Fr. 1'380.--/m3, ce qui est très élevé pour une crèche. On compte en principe Fr. 100'000.--/place, mais ici on arrive à un montant total de Fr. 11'000'000.--. Soit environ Fr. 120'000.— la place tout compris.

Dans le budget de construction, environ Fr. 700'000.— sont prévus pour le mobilier. Notamment pour la biberonnerie et la salle à langer.

L'arrêté est adopté par 7 voix pour et 2 abstentions.

M. FAVRE : tout d'abord, je voudrais dire que je m'exprime en mon nom et pas au nom du groupe PDC. La deuxième remarque que j'aimerais faire c'est que comme j'étais absent lors de la Commission des travaux pour des raisons professionnelles, je n'ai pas pu poser de questions lors de cette séance.

J'aimerais faire une première remarque, ce qui est un peu dommageable, c'est que quand nous avons voté le PLQ de la Chapelle-Les Sciens, cette crèche était prévue sur l'emplacement du CAD à proximité d'arbres centenaires qu'il fallait protéger. A l'époque on n'y a pas réfléchi, cela entraîne des surcoûts de plus d'un million que l'on constate maintenant. Il est dommage que nous n'ayons pas réalisé cette crèche à l'intérieur, dans des immeubles prévus dans le PLQ au niveau du rez-de-chaussée. J'ai pu constater qu'une crèche venait d'être construite à la rue du Cendrier dans un immeuble de la ville. La crèche est à l'intérieur du bâtiment, même s'il y a un loyer, cela coûte beaucoup moins cher que le bâtiment seul, isolé, en pleine campagne.

La deuxième remarque, c'est que quand il s'agit d'objets sociaux genre école, crèche, etc., on a beaucoup de peine à avoir des éléments de comparaison. Il faudrait vraiment que le service des travaux exige des mandataires qu'ils viennent avec des exemples d'objets similaires réalisés en Suisse avec des comparatifs de prix au mètre cube, de prix à la classe, pour qu'on puisse vraiment se faire une idée. Là, la commission n'étant pas composée de professionnels, on est tous des miliciens, on est livrés à nous-mêmes et on ne peut quasiment pas juger, il faut faire des téléphones, il faut se renseigner.

Moi, je me suis amusé à rechercher des exemples. J'ai trouvé, en Suisse, une crèche pour 92 enfants, cela a coûté Fr. 5'600'000.--, construite il y a 5 ans, pour quasiment la moitié du prix. Je me dis qu'il y a quand même des choses à dire et à faire. Si on avait eu des éléments de

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

comparaison, on aurait pu pousser un peu plus les investigations à l'époque. Là, il faudrait réfléchir.

J'aimerais aussi qu'à l'avenir – et je déposerai une résolution – pour que tout ce qui est objets sociaux, on puisse avoir des bases de comparaison par des professionnels pour que l'on puisse vraiment juger les objets qui sont proposés. Là, on a atteint des surcoûts tels qu'à un moment donné on ne pourra plus se payer des crèches ou des objets sociaux, car on aura tellement mis d'argent pour ce qu'on a déjà réalisé qu'on n'aura plus d'argent.

Vous verrez lors du rapport de la séance de Commission des finances, l'état de la dette de la commune, la dette augmente de Fr. 7 millions. Il y a quand même des raisons, il faut quand même réfléchir pour l'avenir de notre commune. Je sais qu'il y aura une majorité pour cette crèche, je ne me fais aucun souci pour les enfants, ils auront cette crèche, mais j'aimerais que l'on réfléchisse un petit peu et qu'on aille voir ce qui se fait ailleurs.

L'objet que je cite est une construction en bois, il est magnifique, ce n'est pas un assemblage de containers. Pour ces raisons, je m'abstiendrai lors du vote.

M. ANNEN : le groupe PLR, pour aller dans le sens de ce que M. FAVRE vient de dire, s'abstiendra sur cet objet, non pas pour nous prononcer contre les crèches, mais pour nous prononcer contre un mode de réflexion et des normes qui doivent être discutées à mon avis à un autre niveau, malheureusement, on ne peut rien faire à ce niveau-là.

Mais pour le groupe PLR, nous préférons pouvoir construire deux crèches avec ce qu'on entend là plutôt qu'une seule d'un tel montant. Je pense que c'est un besoin que l'on a et une réflexion que l'on doit mener.

Pour faire part de notre désapprobation sur ce système, nous nous abstiendrons sur cet objet.

Mme FLOREY BARDET : pour ma part, je ne suis pas aux travaux, c'est vrai, mais pour avoir participé à la Commission des finances, on a eu l'impression que ce dossier avait été mal ficelé, qu'il y avait eu des couacs, mais comme je ne fais pas partie de la Commission des travaux, quelques questions ont été posées pour avoir des éclaircissements. Quand on entend que les locaux de chauffage ont été sous-dimensionnés, il y a quand même des choses, je pense, qui ne jouent pas. Je ne comprends pas tout ce qui s'est passé par rapport à ce dossier. Il y a une différence de Fr. 2 millions, c'est une chose, je ne vais pas refuser cette crèche, je suis entièrement pour, mais je vais continuer à m'abstenir par rapport à ce montant.

M. MIZRAHI : quelques mots pour dire que le groupe socialiste soutiendra activement cette crèche, contrairement à d'autres groupes.

Je trouve assez intéressant car on a une votation qui va bientôt avoir lieu, le 9 février, sur ces questions de crèche. La droite de ce canton nous dit qu'il y a une volonté de construire plus de crèches et finalement on se retrouve avec passablement d'abstentions ce soir. Je doute un peu de la volonté.

Ce qui est intéressant aussi, je tiens à le souligner, c'est ce qu'on nous a répondu en Commission par rapport à la différence entre les anciennes et les nouvelles normes. Si toutefois – ce que je n'espère pas – cette proposition de la droite devait être acceptée le 9 février, vous savez que cela diminuerait l'encadrement dans les crèches, cela ne changerait rien par rapport au nombre d'enfants que l'on pourrait accueillir dans cette crèche, et donc le nombre de places créées. On voit bien que finalement ce qu'on nous propose le 9 février, c'est juste une baisse de l'encadrement. Même pour les nouvelles crèches construites, il n'y a pas

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

d'effets, il n'y a pas de démultiplication des places de crèche, comme on le voit avec l'exemple de cette nouvelle crèche que l'on s'apprête à construire, sauf certains qui vont s'abstenir.

M. PERRENOUD : je ne sais pas si l'on fait de la propagande pour les votations car je pourrais aussi en faire au niveau de l'UDC, mais on n'est pas là pour parler de cela ce soir, je pense qu'on doit parler de cette crèche. Je me suis abstenu en commission parce que j'ai trouvé le prix astronomique. Il est vrai que l'exemple qu'a donné mon collègue assis à ma droite est peut-être flagrant dans ce cas-là.

Je me suis abstenu parce qu'il est vrai que le prix est astronomique. S'abstenir oui, refuser non, car il faut construire des crèches. Nous nous sommes passablement concertés avec ma collègue, en ce qui me concerne, je la rejoins et m'abstiendrai sur ce vote.

M. MATHIEU : pour répondre aux vœux de M. ANNEN, de Mme FLOREY BARDET, de M. PERRENOUD et de M. FAVRE qui sont tous pour construire des crèches et faire plaisir aux enfants, les Verts vont se sacrifier et voter oui à ce projet.

M. VINCENT : je crois que le son n'arrive pas jusqu'au fond de la salle, car on parle ici de budget et non de crèche. Effectivement, le groupe PLR apprécie le fait qu'on construise des crèches mais que l'on mette les moyens justes pour le faire puisque si on peut construire une crèche pour 180 enfants plutôt qu'une de 90, c'est toujours mieux, surtout avec un encadrement moindre où l'on pourra mettre plus d'enfants qui pourront plus profiter de ces crèches, et les parents et les Lancéens pourront utiliser encore plus de crèches.

C'est juste une question de finances qu'on est en train de mettre en évidence. Il faut arrêter d'être un peu borné sur certaines choses. Je sais que les Socialistes aiment beaucoup dépenser l'argent qu'ils n'ont évidemment pas gagné et encore moins payé, mais c'est vrai que quand on aime payer des salaires à outrance, quand on aime acheter à outrance, quand on aime dépenser par millions, c'est effectivement intéressant de le faire et quand on est en commission parfois les chiffres, c'est comme avec Madoff, on perd un peu les notions des zéros, des zéros et des zéros.

Là, on parle de Fr. 11 millions, dans un budget de Fr. 100 millions, cela représente 10 % de notre budget, il faut juste avoir la conscience de regarder les chiffres, de dire si c'est juste ou pas, d'aller au-delà du côté purement pédagogique – plutôt démagogique – de dire oui, les crèches, c'est formidable, les enfants, c'est formidable. On le pense, mais si on peut faire mieux avec moins, je pense qu'on est tous d'accord de le faire.

M. MIZRAHI : je vais être pédagogique et pas démagogique ! Il y a un tout petit problème avec les chiffres dans la partie droite de cet hémicycle, c'est qu'on mélange le fonctionnement avec les investissements. On compare, comme le fait M. VINCENT, le budget de la commune avec une dépense qui est ici une dépense d'investissement, là il y a déjà un mélange. Ensuite, on vient nous dire qu'on pourra avoir plus de places de crèche dans le même volume de construction, ce qui est faux puisqu'il y a des normes qui prévoient qu'on ne peut pas mettre plus de tant d'enfants par mètre carré.

On a posé la question en commission – je tiens à le dire ici – c'est vraiment quelque chose de très important, la votation du 9 février ne changera strictement rien au nombre d'enfants qu'on pourra mettre dans cette crèche que l'on va construire. Donc, le coût d'investissement est lié au nombre de places de crèche qu'on va vouloir mettre à disposition. Ce qui va changer, c'est au niveau des dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire potentiellement si la commune décide de s'aligner à la baisse sur les éventuelles nouvelles normes qui auraient été acceptées le 9 février, on va simplement économiser sur l'encadrement, mais il n'y aura aucune place de crèche supplémentaire créée, il faut le dire avec force. Quand on parle de 180 places au lieu de

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

90, c'est simplement faux, cela ressort des travaux de commission et je tiens à le dire ici très clairement.

M. GOLAY : les grands défis pour la société, c'est bien sûr les EMS et la petite enfance. On sait que l'on va devoir supporter des coûts de plus en plus importants pour ces deux catégories de personnes.

Je pense que, aujourd'hui, dire que l'on s'abstient pour cette crèche est un mauvais vote, car on ne va pas pouvoir trouver demain dans un interdiscount une crèche bien moins chère que celle-ci. Je pense qu'il y a eu une sous-estimation des coûts initiaux, c'est là où on doit faire le ménage par rapport aux entreprises qui ont soumissionné, ce n'est pas très juste de leur confier des travaux de la sorte et de voir ensuite des augmentations. On peut se demander si c'était volontaire ou involontaire de la part de ces entreprises, c'est toujours difficile de le définir à la fin lorsqu'on a le paquet ficelé.

Aujourd'hui, on a besoin de cette crèche. Celle-ci va amener aussi de l'emploi pour les personnes qui seront sur notre commune, parce que l'on sait que chaque fois qu'une maman peut amener ses enfants à la crèche, elle occupe une place pour un emploi à Genève et on n'a pas besoin de faire venir des gens de l'extérieur pour occuper ce type d'emploi parce qu'on n'a personne sous la main, parce que les mamans devraient, si l'on écoute certains, rester à la maison.

Je pense que c'est un faux débat de s'abstenir parce qu'on n'est pas content, on peut ne pas être content sur le fait que cela a été soumissionné et qu'on n'a pas eu le résultat qu'on attendait. On doit maintenant veiller à ne plus reprendre ces entreprises dans le futur.

M. MARTIGNANO : je vous rappelle qu'ici on vote le budget de construction d'une crèche. Je vous prie de rester dans le sujet sans partir dans tous les sens par rapport à vos considérations personnelles et politiques.

M. ANNEN : j'aimerais rappeler à mon préopinant que lorsqu'on parlait de 180 places, ce n'est pas dans le même volume, mais c'est quand on voit qu'il y a des crèches qui se construisent à moitié prix, on pourrait tout à fait faire quelque chose de plus intéressant, comme construire plus de places de crèche dans un volume plus grand pour un prix équivalent. C'était juste pour remettre l'église au milieu du village, il faut arrêter cette propagande par rapport aux prochaines votations.

Mme GOMEZ : j'aimerais revenir sur les comparaisons de ce qui se fait dans d'autres cantons ou ailleurs en Suisse à des prix nettement moins cher et ce qui se fait à Genève. J'ai également été visité des crèches ou des services de la petite enfance dans d'autres cantons, notamment à Zurich et à Bâle. Il se trouve simplement que les normes de construction et de sécurité à Genève ne sont pas les mêmes que dans ces cantons-là et ce qui peut se construire éventuellement avec l'agrément cantonal dans certains cantons ne peut pas se construire au même prix à Genève. Les comparaisons, si on veut les faire, on peut les faire, mais il faut faire des comparaisons qui ont un sens, c'est-à-dire à caractère et à critères égaux et non pas en prenant simplement des comparatifs de prix dans lesquels on ne sait pas derrière ce qui se cache.

M. MATHIEU : je vais être très court car c'est dans le même sens que Mme GOMEZ que je voulais intervenir.

Là il ne s'agit pas de comparer Fr. 11 millions et Fr. 5 millions d'une maison qui a été construite je ne sais où il y a 5 ans en arrière, mais bien de comparer Fr. 11 millions aux Fr. 9.6 millions qu'on a été d'accord de mettre il y a, je pense, environ 8-10 mois. Effectivement, il y a une

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

plus-value qui est chère, elle a été expliquée du fait du changement du chauffage qui nécessite plus de place, du fait de la protection des arbres parce que, comme l'a dit M. FAVRE, la place de la maison a été mal choisie, mais tout le reste est presque logique. Donc, sachons raison garder et votons ce crédit.

M. PROGIN : une fois n'est pas coutume, ou en partie du moins, je vais être d'accord avec M. GOLAY.

Il faut être cohérent, le rapport de M. MANCINO était pour le moins exhaustif et il a dit à un moment que le Président avait demandé s'il y avait encore des remarques à formuler. Et rien ! aucune remarque sur les coûts, aucune suggestion d'économie et maintenant on vient nous dire que l'on va s'abstenir pour cela.

Nous, on a effectivement fait le constat a posteriori que c'était cher, cela on en convient. Mais aujourd'hui, ce n'est pas forcément le moment de jeter le bébé avec l'eau du bain et de s'abstenir ou de refuser ce crédit. On a besoin d'une crèche, nous voterons ce crédit, mais à l'avenir nous serons attentifs à la manière de construire ces crèches, on a décelé des pistes d'économie et on y reviendra par la suite et non ce soir.

M. FAVRE : pour répondre à Mme GOMEZ et à M. MATHIEU, l'exemple que j'ai pris n'est ni à Bâle ni à Schaffouse, mais à Bernex. Les normes à Bernex sont, sauf erreur, les mêmes qu'à Genève, ce sont les normes fédérales pour les crèches. Donc dire qu'avec le même montant on aurait pu faire 180 places, c'est juste.

La dernière remarque, on n'a jamais accepté Fr. 9.5 millions, on a voté un crédit d'étude de Fr. 1 million. On était d'accord au départ, on nous a proposé un crédit d'étude de Fr. 1 million. On n'a jamais dit qu'on était d'accord avec Fr. 9.5 millions. Là, c'est un faux débat. C'était Fr. 1 million pour un crédit d'étude basé sur un chiffre d'environ Fr. 9 millions et on nous a dit que cela pourrait être moins cher. Au total, c'est plus cher d'un million et demi. C'est cela qui nous gêne. Il faut vraiment qu'à l'avenir on ait des éléments de comparaison concrets parce que des différences aussi importantes que cela, pour moi ce n'est pas normal.

M. MATHIEU : juste une précision du Président de la Commission des finances. La Commission des finances, et ensuite tout ce Conseil municipal, a voté un budget à Fr. 9.6 millions pour la crèche de la Chapelle-Les Sciers, nous l'avons voté.

M. RENEVEY : quelques remarques ou réponses. Tout d'abord, dire que Mme FLOREY BARDET est coutumière de ce genre d'insinuations de dire qu'on n'était pas informés ou mal informés ou pas complètement informés. Le mandataire était présent à la séance de commission, toutes les réponses ont pu être données. Il est même arrivé, ce qui a été relevé dans le rapport de M. MANCINO, avec une maquette gigantesque qui permettait de bien pouvoir se rendre compte de ce qu'était cette crèche, de quels étaient les locaux, de la taille pour quasiment une centaine d'enfants pour une crèche de ce genre.

Ceci dit, puisque la pierre d'achoppement est le coût, là aussi quelques remarques. On l'a dit, de manière générale, une crèche coûte environ Fr. 100'000.— par place. On est ici à Fr. 120'000.--. Comment expliquer ces Fr. 20'000.— d'écart par place ? La réponse a été donnée en partie par les différents intervenants. Evidemment, l'essentiel de ce surcoût a été du fait de ces arbres qu'il fallait protéger. C'est l'étude qui a montré que la technique de construction prévue au départ n'était pas possible. C'est la raison pour laquelle la technique a changé et on a dû parler de parquet flottant qui avait évidemment un surcoût.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

Ensuite au fur et à mesure de l'étude, il y a eu les différentes exigences des services de l'Etat, notamment la police du feu, puisque comme il s'agit d'une façade en bois, les exigences font aussi qu'en fonction des risques d'incendie, un certain nombre de demandes ont été ajoutées pour permettre l'acceptation de ce projet.

Comme il a été dit aussi et ce n'est pas vrai pour toutes les crèches, l'essentiel du mobilier fixe fait partie de ce crédit. C'est aussi important, car pour certaines crèches, on ne parle pas du tout de mobilier. Or, dans ce cas-là le mobilier est compris dans le prix, les appareils ménagers également ainsi qu'une cuisine de production. Toutes les crèches n'ont pas une cuisine de production. Cela a été aussi relevé dans le rapport qu'il était intéressant pour la vie de cette crèche d'avoir une cuisine de production.

Voilà les éléments qui peuvent expliquer ce surcoût de Fr. 20'000.--. Si on considère ce genre de remarques, on est tout à fait dans les normes usuelles.

Et puisque j'ai la parole, vous dire que l'autorisation est délivrée. La prochaine Feuille d'avis officielle du 4 février verra la publication de cette autorisation de construire pour la crèche.

L'arrêté 6) est accepté par 24 oui et 6 abstentions (voir annexe).

7) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 8 janvier 2014
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 13 janvier 2014 - Rapporteur : M. André PYTHON

a) Vente de droits sur la parcelle 137 (chemin de l'Avenir), renonciation à des servitudes (Fr. 44'100.--)

=====

Mme RICHERT présente le sujet : la commission reçoit Mme ROSSET, notaire, M. Alain COMTE, président de la Coopérative d'habitation chemin Duret et M. Damien CLERC, secrétaire général de la Fondation pour le logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC).

La Ville de Lancy est propriétaire des parcelles 146, 147, 148, 3370, situées sur sa commune, mais qui ont des droits sur une parcelle située sur la commune d'Onex, la parcelle 137. Ces droits sont partagés avec neuf autres propriétaires.

Cette dépendance correspond au chemin de l'Avenir et à une partie de la rue des Bossons.

La Ville d'Onex a initié le PLQ 29 220, entré en force et pour lequel elle avait consulté la Ville de Lancy (limitrophe du périmètre de ce PLQ) qui ne s'était pas opposée.

Deux bâtiments, dans le périmètre du PLQ, réalisés respectivement par la Fondation HBM et par la Fondation immobilière de la Ville d'Onex sont en construction. Un bâtiment prévu par la Coopérative d'habitation chemin Duret n'a pas encore pu démarrer car celui-ci empiète sur la parcelle 137, dépendance des 10 propriétés susmentionnées. Après discussions entre l'Association de propriétaires et la FPLC, un accord est intervenu pour négocier un montant de Fr. 700.-/m2 pour permettre à la FPLC d'acquérir le terrain et permettre en conséquence à la coopérative d'habitation chemin Duret de réaliser le projet inhérent au PLQ.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

Les quotes-parts respectives de chacun des dix propriétaires n'étant pas connues, le prix de vente, en ce qui concerne la cession de part de dépendance, a été divisé par dix pour que chacun reçoive 1/10^e du prix de vente pour chaque parcelle lui appartenant.

A l'unanimité, les membres de la commission préavisent favorablement la décision du Conseil municipal prévoyant la division de la parcelle 137 d'Onex et de céder les droits des parcelles 146, 147, 148, 3370 à la FPLC pour le prix de Fr. 44'100.--.

Après la commission, les membres ont été sollicités à nouveau. Le 17 janvier un mail de Mme DE GARRINI les informait de précisions supplémentaires communiquées par l'étude de Maître ROSSET.

Une servitude conclue en 1962 concernant les parcelles 143, 144, 146 de Lancy ainsi que d'autres parcelles du secteur (une située sur Lancy appartenant à un privé et d'autres situées sur Onex) prévoyait une limitation réciproque de constructions. Cette servitude interdit de construire des bâtiments autres que des villas d'habitation d'un étage sur rez-de-chaussée comportant 2 logements au maximum. Le Conseil d'Etat avait procédé à des expropriations mais les parcelles concernant Lancy ont été oubliées.

Cette interdiction n'est pas compatible avec la réalisation du PLQ. Lancy ne s'étant pas opposée à ce PLQ quand elle a été consultée, cela paraît assez logique d'ajouter au projet de délibération concernant la vente de droits sur la parcelle 137 un deuxième article qui invite à renoncer au bénéfice des servitudes de limitation des constructions.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

b) Quartier de l'Adret-Halte Pont-Rouge – Participation au concours de projets d'architecture – Crédit d'investissement (Fr. 200'000.--)

=====

Mme RICHERT présente le sujet : le projet fait partie du PLQ 29'584, situé entre la route du Grand-Lancy et les lignes ferroviaires de la Praille, périmètre anciennement dénommé SOVALP.

Ce PLQ prévoit plusieurs lots de logements, une école, des espaces publics et des équipements publics.

Le concours dont il est question concerne le lot A, côté route du Grand-Lancy. Ce lot comprend :

- 2 immeubles attribués à la Fondation communale immobilière de Lancy,
- 2 immeubles attribués à la Fondation communale pour le logement de personnes âgées.

Les terrains appartenaient aux CFF, ils ont été achetés par le Canton de Genève qui les a légués à sa Fondation immobilière, la FPLC, qui les transmettra aux deux fondations communales par l'entremise des fonds LUP.

Le canton reste l'organisateur, les deux fondations sont les maîtres d'ouvrage.

La Ville de Lancy souhaite participer au financement de la procédure du concours pour lui permettre d'avoir un rôle dans la création des espaces publics du quartier et d'avoir la maîtrise du développement de son territoire.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

Le financement de la procédure du concours est évalué à Fr. 466'630.-- ; la part du canton est de Fr. 266'630.-- ; celle de la commune est de Fr. 200'000.-- . Le financement prévu initialement était de Fr. 400'000.--, le canton prend à sa charge le supplément de Fr. 66'630.--.

Le concours n'étant pas prévu dans le cadre du budget présenté en automne 2013, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'ouverture d'un crédit d'investissement.

A l'unanimité, les membres de la commission préavisent favorablement la décision du Conseil municipal d'octroyer un crédit d'investissement de Fr. 200'000.-- destiné à l'organisation d'un concours de projets d'architecture pour le quartier de l'Adret.

M. PYTHON présente le sujet : cet objet passe en Commission des finances, car les Fr. 200'000.-- de participation ne sont pas prévus dans le budget des investissements 2014.

Il est précisé que, outre les quatre bâtiments, un îlot central paysager sera aménagé. Pour l'instant, les gabarits sont ceux définis dans le PLQ. Il s'agit d'un concours à deux tours : après un appel à candidatures, douze bureaux seront sélectionnés sur référence.

La Ville de Lancy sera représentée dans le jury à la fois par des non-professionnels, et par des professionnels. De plus, des délégués de chaque Fondation siègeront dans le jury, qui répond à des règles strictes.

En Commission des finances, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

L'arrêté 7b) est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui (voir annexe).

- 8) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 9 janvier 2014**
Rapporteur : M. Pierre MANCINO
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 13 janvier 2014 - Rapporteur : M. André PYTHON

Réalisation de collecteurs Eaux claires/Eaux usées (mise en séparatif) au chemin du Pré-Monnard et réaménagement du chemin (Fr. 1'050'000.--)

=====

M. MANCINO présente le sujet : M. RENEVEY relève que le réseau actuel de collecteurs au chemin du Pré-Monnard est en très mauvais état. La commune profitera de ces travaux pour rénover la chaussée, également vétuste, et la réaménager.

La circulation piétonne sera également améliorée puisqu'un cheminement piétonnier supplémentaire sera créé, qui mènera au parc Navazza. A noter que la liaison entre le cheminement et le parc nécessitera l'abattage des arbres sur environ 25 m2, qui seront replantés dans la petite forêt à proximité.

La première partie du projet, consiste à mettre le réseau en séparatif. Le collecteur d'eaux usées sera en partie réhabilité et en partie remplacé.

Le réaménagement de l'impasse du Pré-Monnard prévoit d'officialiser les places de stationnement qui, actuellement, ne sont pas marquées. Comme il n'est pas possible de créer un trottoir et de maintenir le stationnement et la voie de circulation, il est prévu de créer une

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

zone 20. Le revêtement étant dégradé, le corps de chaussée sera complètement remplacé et l'éclairage public du chemin sera amélioré.

Le chemin du Pré-Monnard entre l'entrée du parc Navazza et la route du Pont-Butin, sera réaménagé. Changement des couches de surface, trottoirs refaits et pose d'éléments de modération pour la zone 30.

Pour diminuer la vitesse des véhicules et sécuriser le passage des piétons, le réaménagement prévoit un trottoir traversant et un seuil de ralentissement avec un grand plateau.

Concernant le financement, le crédit d'investissement se monte à Fr. 1'050'000.--. La part des travaux d'assainissement avec subvention s'élève à Fr. 370'000.-- (27 % par la subvention cantonale, 73% par le prélèvement du fonds de la taxe d'écoulement). Les travaux devraient commencer début mai 2014 et s'achever fin novembre 2014. Après discussion sur l'aménagement général, sur l'adjudication des travaux et sur la nécessité d'avoir les critères d'évaluation pour l'octroi des mandats à des entreprises formatrices, l'arrêté est adopté à l'unanimité.

M. PYTHON présente le sujet : le crédit d'investissement de Fr. 1'050'000.-- est soumis à la Commission des finances car le budget des investissements prévoit Fr. 500'000.-- en 2014 et Fr. 100'000.-- en 2015.

Lors de sa séance du 9 janvier 2014, la Commission des travaux a adopté l'arrêté à l'unanimité.

La différence entre le montant proposé aujourd'hui et celui qui était inscrit au budget des investissements s'explique par le fait que le projet a évolué. À l'origine, seule la réalisation de collecteurs séparatifs était envisagée. Suite à l'expertise des chaussées, à l'étude de la zone 30 du quartier des Mouilles et à l'utilité d'aménager un cheminement piétonnier entre le chemin du Pré-Monnard et le parc Navazza, la réfection et des aménagements de surface ont été prévus. La part des travaux d'assainissement subventionnables se monte à Fr. 370'000.--, qui seraient subventionnés à hauteur de 27% par la subvention cantonale et de 73% par un prélèvement sur le fonds de la taxe d'écoulement de l'Etat de Genève. L'incorporation du réseau d'eaux claires privé du parc Navazza au réseau secondaire de la Ville de Lancy ne peut pas faire l'objet d'une subvention.

L'arrêté a été adopté à l'unanimité par la Commission des finances.

L'arrêté 8) est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui (voir annexe).

9) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 6 janvier 2014
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD

a) Pétition « Pour une place des Ormeaux, des chemins de la Vendée et des Pâquerettes ainsi que la zone 20 km/h à l'avenue du Petit-Lancy sécurisés pour les piétons »

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Président souhaite la bienvenue aux représentantes des pétitionnaires.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

Présentation du contenu de la pétition

Les pétitionnaires ont de nombreuses préoccupations concernant la sécurité, quand il s'agit de traverser avec des enfants ou de se promener sur les espèces de trottoirs.

Il est compliqué de vivre la place avec des enfants en bas âge ou des poussettes entre les dénivelés et des voitures stationnées sur le trottoir pas clairement délimité. Les piétons doivent passer sur la route, ce qui est dangereux puisque la limitation de 30 km/h n'est pas toujours respectée.

Les voitures, au carrefour avec le chemin des Pâquerettes, ne savent pas qui a la priorité.

Des radars de vitesse ont été installés, mais ils ont été placés juste avant un dos d'âne... !

Les voitures qui arrivent de la route de Chancy dans la zone 30 devraient freiner brusquement pour respecter la limitation de vitesse, parce qu'il n'y a pas de mètres-tampons.

Les voitures qui posent problème sont celles qui transitent et ne ralentissent pas suffisamment.

Le TCS recommande d'aménager des ralentisseurs pour les zones 30 et 20 en installant par exemple des pots de fleurs.

Les pétitionnaires ont procédé à deux comptages aux environs de 10h00. Le calcul donne respectivement 198 et 220 véhicules par heure. Elles laissent imaginer aux commissaires le nombre de véhicules qui passent aux heures de pointe.

Une pétitionnaire avait déjà écrit à la Mairie en son nom. La réponse mentionnait que les contrôles de la police municipale seraient intensifiés, mais elle n'en a pas vu beaucoup. Du reste, les photos de voitures en stationnement sauvage qu'elle a transmises ne montrent pas une seule voiture avec une amende.

Le Conseiller administratif indique que, depuis sa réfection, la place des Ormeaux pose un souci permanent au Conseil administratif. Cette place est issue d'un concours d'architecture dont le Conseil administratif espérait beaucoup. Mais hormis son aspect global, il la trouve réussie.

Elle pose, depuis le début, des problèmes de différences de niveaux, de circulation et de parking. La Commune a remédié à un certain nombre de problématiques, par exemple en implantant des potelets et des pots de fleurs pour marquer les différences de niveaux.

Il y a une année et demie, un groupe de médiation avait été mis en place, suite aux plaintes en particulier concernant la dangerosité des paliers. Ce groupe a été dissout car il a été estimé qu'il avait atteint ses objectifs. Il se composait de représentants des habitants et des commerçants de la place des Ormeaux ainsi que de représentants de services municipaux. S'il le faut, il peut être remis en fonction, en y conviant des représentants des pétitionnaires.

b) Situation du stationnement et de la circulation à la place des Ormeaux – Discussion et propositions individuelles – Décision sur le traitement de la pétition

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : la Ville de Lancy a envoyé à la Direction générale de la mobilité (DGM), le 28 novembre 2011, une demande de mise en zone de rencontre de la place des Ormeaux. La DGM ne voyait pas cette zone de rencontre d'un œil favorable en raison du passage des bus.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

Une enquête publique est parue le 3 décembre 2013 dans la FAO, avec un délai de 30 jours pour les observations. Le délai arrive à échéance le 15 janvier 2014.

En l'absence de remarques ou d'oppositions, un arrêté sera publié dans la FAO, avec un délai de recours de 30 jours. Vers la mi-mars, si tout va bien, la zone de rencontre sera en force sur la place des Ormeaux. Elle englobera toute la partie en béton.

Les places de parc seront réglementées par un horodateur limité à 30 minutes.

Certaines contraintes doivent être respectées.

Il faut être conscient que le passage des bus implique une largeur de chaussée suffisante, d'autant plus qu'il y a un virage à l'entrée et à la sortie de la place. Il ne sera donc pas possible de réduire la largeur à 3 mètres, par exemple. Il faut aussi savoir que les TPG n'apprécient pas les coussins berlinois ou les seuils.

Le Conseiller administratif relève qu'en 2008, cette solution a fait partie des débats sur l'aménagement de la place des Ormeaux : c'est en voulant ménager les intérêts de tous que l'on est arrivé à un résultat insatisfaisant. En cas de volonté du Conseil municipal, la place des Ormeaux pourrait être fermée à la circulation, mais il faudra le faire en concertation avec les petits commerçants qui n'y sont pas favorables.

Le Président constate qu'au cœur du Petit-Lancy, la place des Ormeaux, dont la Commune a voulu faire une œuvre d'art, pose problème.

Le trafic de transit préoccupe les pétitionnaires.

Les commissaires s'entendent et conviennent de répondre rapidement aux attentes des pétitionnaires et proposent plusieurs solutions :

- mettre la place des Ormeaux en « riverains et TPG autorisés »
- réaliser une étude du flux des chemins du secteur sur la globalité du périmètre
- fermer la place et diriger les voitures vers le chemin des Vieux-Chênes
- stopper le transit et dévier le trafic, sauf TPG
- marquage différent dans certaines zones de la place
- suppression de la terre battue
- bornes rétractables, bacs à fleurs, pose de chicanes
- patrouilleuses scolaires

Les pétitionnaires se rendront compte que la Commune est à leur écoute et qu'elle ne se contente pas de lancer une étude dont le résultat ne sera pas visible avant deux ans.

Le Conseiller administratif délégué sait par expérience que la police et la DGM répondront négativement à une demande de patrouilleuse scolaire car, en zone de rencontre, elles considèrent que ce n'est pas nécessaire.

M. DUBOIS souligne que le rapport de Citec, transmis à la DGM en même temps que la demande, précise que la place des Ormeaux remplit les conditions pour une mise en zone de rencontre, d'après les normes en vigueur. La zone de rencontre fera l'objet d'un suivi. Des corrections pourront être apportées au fur et à mesure.

Pour mettre un obstacle, style un bac à fleurs, sur une voie de circulation, il faut déposer une autorisation de construire.

Une étude proposerait quelques variantes qui serviraient de base à la discussion, tant au sein du Conseil municipal qu'auprès des commerçants. Faire une concertation dès le départ ne serait pas constructif – on le voit ce soir, chacun a son idée qui est parfois en contradiction avec d'autres.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

En résumé, la commission a pris connaissance des doléances des pétitionnaires. Comme réponse immédiate, la présence sur place des APM sera intensifiée. Par ailleurs, une étude sur les flux de véhicules dans le périmètre sera effectuée et proposera plusieurs solutions.

Le Conseiller administratif souhaite que la commission prenne formellement position sur le traitement de la pétition selon l'art. 5.2 du règlement du Conseil municipal : « Le conseil municipal peut décider :

- a) le renvoi à une commission habilitée à traiter un sujet analogue à celui de la pétition;
- b) le renvoi au conseil administratif, avec invitation à répondre aux pétitionnaires;
- c) l'ajournement ou le classement.

- **En application de l'art. 5.2 let. b, la commission décide à l'unanimité de proposer au Conseil municipal de demander au Conseil administratif la mise en place de mesures immédiates et la réalisation d'une étude aboutissant à plusieurs variantes qui seront soumises à la commission.**
- **Le Conseil administratif répondra en ce sens aux pétitionnaires et mentionnera également que la mise en place de la zone 20 et de la zone macaron sera évaluée.**

M. PERRENOUD : c'était une séance de commission un peu spéciale. Plusieurs groupes ont, du bout des lèvres, admis qu'il y avait un trafic grandissant sur cette place et personne n'a osé – on a quand même 3 MCG dans cette commission – prendre acte que c'était le trafic de transit qui posait problème. La police municipale nous a dit qu'on n'arrivait pas à contrôler quand c'était une rue uniquement réservée aux riverains.

De ce fait, lors de cette commission, j'ai eu l'impression que la police municipale dirige le Conseil administratif lors de ses séances. Une réponse claire du Conseil administratif devrait être donnée à ces gens. Il faudrait qu'on arrête de se voiler la face. Il y a des groupes qui préconisent que les frontaliers ne doivent pas passer la frontière mais n'osent pas entrer en matière dans ces commissions et d'autres groupes qui disent qu'il faudrait peut-être faire quelque chose.

En ce qui nous concerne, pour l'UDC, il est clair que nous allons prendre position par rapport à cela. Nous ménageons nos familles, nous voulons que ces places soient le plus sécurisées possibles pour les domiciliés. Nous voterons pour ce vote.

M. MARTIGNANO : démocratiquement, je vous ai laissé la parole, vous avez bien fait de la prendre, mais vous avez quand même légèrement dévié.

M. LANCE : je vous remercie, M. PERRENOUD, d'annoncer que c'est la police municipale qui donne ses ordres au Conseiller administratif délégué, je transmettrai à la police municipale.

D'un point de vue formel, il s'agit aujourd'hui de confirmer le préavis de la Commission de la sécurité sur le traitement de cette pétition. Je vous rappelle que, selon le règlement du Conseil municipal, c'est soit une commission qui traite cette pétition, soit vous la renvoyez au Conseil administratif qui répondra aux pétitionnaires, soit vous l'ajournez ou la classez. C'est l'objet du vote aujourd'hui.

Je profite que j'ai la parole pour dire que la police municipale a déjà pris des dispositions et a procédé à des comptages. Elle va nous remettre un rapport sur la fréquentation de cette place des Ormeaux au niveau des enfants. Il s'avère selon les premiers éléments que, effectivement, il y a beaucoup d'enfants qui traversent le chemin des Pâquerettes et qui continuent vers la place des Ormeaux. Cela, c'est une réalité.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

D'autre part, un autre rapport va nous parvenir sur les habitudes des automobilistes. Il y a beaucoup d'automobilistes qui remontent la rampe du Pont-Rouge et qui continuent sur le chemin des Pâquerettes. Il y a également beaucoup d'automobilistes qui traversent la place des Ormeaux.

Sur la base de ces éléments, nous allons bien entendu intensifier nos contrôles, mais aussi attendre la mise en place de la zone de rencontre et de vérifier ses effets.

Enfin, je vous rappelle que la zone macaron sera mise en place dès le 1^{er} mai 2014 et que les contrôles sur tout le Petit-Lancy au niveau du stationnement seront généralisés.

Nous allons répondre dans ce sens aux pétitionnaires et nous serons attentifs à l'évolution de ce problème de circulation. D'autre part, je me tourne vers M. RENEVEY, car il est envisagé une étude sera également entreprise sur la problématique de la circulation sur le chemin des Pâquerettes. On peut se demander si un jour ou l'autre il ne faudra pas mettre ce chemin en sens unique ou le fermer à un endroit pour éviter ce flot de voitures journalier.

M. MANCINO : si on écoute M. PERRENOUD, il semblerait qu'il est le seul à défendre les habitants de la place des Ormeaux.

J'aimerais rectifier car il me semble que, autant le groupe MCG – qui n'est pas de mon bord – que les autres groupes, ont vraiment tenté d'écouter les pétitionnaires et ont même proposé des solutions tout à fait concrètes sur le moment. Donc, je ne vois pas en quoi, là, l'UDC aurait été le seul à écouter ces gens et peut s'ériger en porte-drapeau par rapport à cela.

Il est vrai qu'il y a un réel problème. Les pétitionnaires nous ont exposé leur point de vue, et la façon dont ils vivent cela avec leurs enfants. La police municipale nous a fait aussi un rapport ainsi que M. DUBOIS et la Commission a été d'accord de renvoyer au Conseil administratif pour apporter une réponse à ces pétitionnaires.

A mon sens, on a fait lors de cette commission notre travail, un beau travail, qui est sorti des enjeux émotionnels pour essayer de regarder vraiment ce qui se passe. Est-ce qu'on a les moyens d'avoir une évaluation réelle, concrète, du trafic, des problèmes rencontrés par les enfants, par les familles, par les mères. Je crois qu'il n'y a pas d'enjeu à avoir directif, théorique ou politique sur cette question. C'est suffisamment sérieux pour que l'on dise au Conseil administratif : saisissez-vous de cette question et trouvez des solutions rapides car ces pétitionnaires en ont besoin !

M. FLURY : j'aimerais abonder dans le sens de mon préopinant qui est assis loin à ma droite mais qui est à gauche, ce sont les effets miroir.

Le groupe MCG soutiendra fortement un renvoi au Conseil administratif de cette pétition pour que les habitants de la place et les pétitionnaires aient une réponse rapide à leur problème et que les mamans soient enfin rassurées lors des déplacements de leurs enfants à l'école, à l'aller et au retour. Nous invitons le Conseil municipal à en faire autant.

M. MATHIEU : comme l'a dit M. PERRENOUD dans son rapport, un groupe s'est posé la question s'il ne fallait pas étudier le fait de fermer la place des Ormeaux à la circulation. Ensuite, M. le Maire a dit que peut-être un bout du tronçon du chemin des Pâquerettes pourrait être fermé à la circulation. Les idées vertes font leur chemin, ce n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd, les Verts soutiendront ce vote.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

M. ANNEN : le groupe PLR soutiendra également ce renvoi au Conseil administratif pour qu'on puisse enfin être à l'écoute de ses personnes. On va bientôt parler d'une nouvelle patinoire, il y a peut-être des synergies à trouver.

Vote accepté à l'unanimité, soit par 30 oui (voir annexe).

c) Divers

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Conseiller administratif informe la commission qu'à la fin 2013, on constate une diminution des cambriolages de 20,64% par rapport à 2012, malgré une augmentation en novembre et décembre 2013.

Un commissaire signale qu'au chemin des Esserts, des voitures sont souvent stationnées sur des propriétés privées. Pour y accéder, elles ont roulé sur un trottoir. Elles pourraient donc être amendées.

Le Président fait part de doléances concernant le stationnement de véhicules en arrêt interdit vers le 46-48, avenue du Petit-Lancy. Par ailleurs, il informe la commission que le MCG a retiré son initiative populaire communale pour la création d'une zone bleue unique sur la Commune de Lancy, le nombre de signatures requis n'ayant pas été atteint.

10) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 15 janvier 2014
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**a) Motion du groupe socialiste « Aînés et nouvelles technologies »**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : pour l'étude de cette motion, la commission a entendu M. DEMIERRE, responsable du service social de la Ville de Lancy, à la demande de M. BAERTSCHI, pour nous faire une présentation de ce qui existe comme prestations au niveau de la Commune en rapport avec ce que demande la motion.

Les services déjà existants sont :

La Cité Seniors qui offre un atelier avec assistance pour les PC, tablettes, portables, etc.

Le CAD, centre d'animation pour retraités, qui offre un programme extrêmement bien établi et qui répond entièrement au contenu de la motion.

Le SAS, service des affaires sociales, qui offre un service de bénévoles qui se déplacent à domicile pour tout ce qui concerne les problèmes évoqués dans la motion. De plus, le SAS fait paraître des annonces dans le Lancéen pour faire de la pub de ses prestations. Le SAS est en contact direct avec l'association Viva qui a des projets du même ordre et qui collabore aussi avec Contact emploi jeunes.

De plus, il existe encore des offres à caractère privé qui apparaissent dans la presse.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

M. DEMIERRE nous explique ne pas bien comprendre ce que demande réellement la motion, puisqu'il estime que tout est déjà en place dans la commune, tout en précisant encore que son service peut compter sur 50 bénévoles pour aider les personnes du 3^e âge, quelle que soit la demande, à domicile, ou autre.

Il relève également que toutes les personnes âgées n'ont pas un intérêt prépondérant pour les technologies modernes, la plupart d'entre elles ne disposant pas de matériel informatique et autre téléphone portable. C'est pour cela que ces services interviennent également à domicile avec des assistantes sociales pour aider ces personnes à préparer les paiements ou autres et les accompagnent chaque mois si besoin.

Sans oublier que certaines personnes gèrent ce type de difficultés au sein de leur propre famille car elles ont des enfants et petits-enfants qui maîtrisent parfaitement les technologies.

Dans un premier temps, la commission s'est retrouvée divisée sur le bien-fondé de cette motion, certains se retrouvant convaincus par les explications de M. DEMIERRE et en affirmant qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter l'offre actuelle puisque ce phénomène ne va pas s'étendre sur plusieurs décennies dans la mesure où les générations d'aujourd'hui, quand elles auront atteint l'âge de nos aînés et qu'elles les auront remplacés, seront parfaitement à même de maîtriser toutes ces technologies.

Au contraire, d'autres affirment qu'il est important d'augmenter l'offre, particulièrement depuis la fermeture de la poste des Ormeaux, que certaines personnes ont de la peine à se déplacer pour leurs paiements, qu'il faut prémunir les personnes âgées sur les phénomènes de vols et autres agressions, que de proposer un service à domicile est une manière de conserver leurs compétences et le plus souvent leur autonomie.

Avant de passer au vote, il a été proposé d'amender la motion, concernant une possible mise en œuvre sur les délais d'application.

Finalement celle-ci est acceptée moins une abstention.

Mme CARTER : Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, la motion du groupe socialiste n'a pas l'intention de mettre en doute les dispositifs déjà existants dans notre commune. M. DEMIERRE nous a fait la présentation de différentes ressources déjà existantes au niveau de la commune pour les personnes âgées. Le but de cette motion est d'élargir l'exploitation des ressources qui existent déjà sur notre commune.

En parcourant quelques dispositifs mis en place par des tissus associatifs, tels que le CAD, l'association Viva, en synergie avec le service social de la commune de Lancy, il ressort quelques éléments pertinents en fonction des collaborations.

Le CAD soutient les activités des aînés dans les communes, telles que les conférences, les expositions, les ateliers, l'alimentation, la peinture, la danse, le jardinage. Il n'est mentionné nulle part l'apprentissage des nouvelles technologies.

Le service social de la commune offre un accompagnement, un soutien psychologique, si nécessaire les assistants sociaux se rendent à domicile. L'action sociale communale se veut complémentaire au dispositif prévu par la loi tel que les centres d'action sociale de l'Hospice général.

Des professionnels répondent à toutes les demandes des personnes seules ou familles non suivies par l'Hospice général, comme les personnes en âge d'AVS, OCPA, etc.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

Nous pouvons nous poser la question de savoir si une personne âgée se rend au CAD ou à la commune afin de demander de l'aide concernant les paiements en ligne, un ordre de virement, l'achat de billets de bus ou autre service technique, s'il y a des dispositifs pour répondre à de telles demandes. Dans un autre sens, comment un assistant social se rendant à domicile peut-il répondre à une demande comme les paiements en ligne s'il n'y pas de mise en place des outils ? Ces deux exemples méritent une réflexion commune.

Pourquoi ne pas mettre à nouveau une synergie en utilisant les ressources de la commune et l'association Viva qui déjà répond largement aux besoins, confort et valorisation des personnes âgées qui fréquentent l'association.

Je prends pour exemple :

Le 18 novembre 2013, l'association Viva avait organisé en collaboration avec le service des affaires sociales de Lancy une permanence Lamal concernant les assurances-maladie, sujet très complexe, qui plombe beaucoup de familles et personnes dans le processus d'endettement. Comprendre comment fonctionne la Lamal, c'est bien, mais comprendre comment payer ses factures donne sens à l'apprentissage de la gestion de la Lamal, surtout pour les personnes qui ne sont pas suivies par les institutions ou tissu social.

Ne serait-il pas bénéfique que l'association Viva et le service social puissent mettre à nouveau leur synergie ensemble afin d'organiser un tel dispositif pour des nouvelles technologies ? Une telle démarche et réalisation serait complémentaire aux activités déjà réalisées par les deux dynamiques.

L'intergénérationnel va dans les deux sens, il est peut être envisageable que certains échanges entre les personnes âgées et les jeunes puissent cibler les savoirs sur les nouvelles technologies.

Dans un journal communal, en référence au site de l'association Viva, il est mentionné : « Le bonheur supprime la vieillesse », je me permets d'ajouter : « la connaissance donne l'autonomie ». Pour les personnes âgées, cela peut diminuer le sentiment d'être à la fin d'une vie, notion qui diffère de celle « en fin de vie ».

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, donnons la possibilité aux personnes âgées d'accéder aux nouvelles technologies et l'acquisition de l'autonomie qui souvent leur échappe à grande vitesse. Cela ne leur redonnera pas leur jeunesse, mais le sentiment d'avancer avec l'évolution de la société, bien sûr à leur rythme. Dans un autre sens, l'acquisition d'autonomie libérera aussi certaines tâches des assistants sociaux qui sont souvent surchargés de demandes de tous âges confondus et différentes problématiques.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à accepter cette motion.

M. GOLAY : cette motion est un peu issue du mécontentement de la population du Plateau de St-Georges qui a malheureusement vu sa poste fermer. Je pense que cette motion ne répond pas à ses besoins. J'ai discuté avec les pétitionnaires qui se plaignaient de voir leur poste fermer et tout ce qui allait avec. Eux, ce qu'ils souhaitaient, c'était un centre de dépôt à proximité de la place des Ormeaux pour ne pas avoir à courir aux Marbriers ou vers la Migros du Petit-Lancy, ce n'est pas un centre d'information pour leur apprendre à utiliser les systèmes informatiques. Là, je pense qu'on est en train d'ajouter des couches au mille-feuille du social. Le service social s'occupe très bien de ce problème pour les personnes qui sont en difficulté sur la commune à pouvoir gérer leurs paiements. Il est en tout cas toujours disponible.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

Je pense que si l'on veut faire cela au Petit-Lancy, il faudrait l'étendre à toute la commune, pourquoi en haut et pas en bas et pourquoi à gauche et pas à droite de la commune. Et pourquoi pas aussi, il n'y a pas que les personnes âgées qui ont des difficultés en informatique, par rapport à ce type de paiement, on peut élargir cela à toute la population. Pour finir, on ne va pas s'arrêter, le social oui, mais il ne faut pas exagérer non plus. Je pense que les gens, ce dont ils avaient besoin – et cela, le groupe MCG le revendique – c'est un centre de dépôt pour leur courrier, pour aller chercher leurs paquets sans devoir courir à l'autre bout du Petit-Lancy par rapport à leur domicile.

La motion part d'une bonne intention, mais je pense qu'on va rajouter des couches à ce mille-feuilles du social et on va le payer, pour finir on n'arrivera plus à couvrir les besoins de ces services à gauche et à droite de la commune.

M. VINCENT : l'enfer est pavé de bonnes intentions, c'est bien connu. C'est vrai que dans les faits, on ne peut trouver que des points positifs à cette motion, si ce n'est qu'après le rapport que l'on a entendu, on peut se rendre compte qu'elle est partiellement, voire totalement, inutile dans sa fonction. Est-ce qu'il faut faire une motion pour que le service des affaires sociales fasse son travail ? Je ne pense pas que ce soit nécessaire, il le fait et il le fait bien et s'il s'occupe lui de cela, pourquoi mettre encore une couche supplémentaire ?

En plus, on mélange un peu les choses, il y a à la fois un acte pédagogique cette fois - et non idéologique ou démagogique - c'est de former les personnes âgées sur les automates qu'elles utilisent difficilement et qui changent régulièrement et dont les TPG des fois perdent aussi la maîtrise. Effectivement, c'est quelque chose d'intéressant, mais je ne pense pas que c'est cette motion qui permettra de le faire, le service des affaires sociales peut le faire.

Après il y a un mélange avec les paiements, la poste, on a l'impression que c'est une motion fourre-tout en disant qu'on va essayer de mettre le maximum de choses. On peut peut-être ajouter qu'il faut sensibiliser les aînés sur les ordres permanents, sur les paiements en ligne. Il y a beaucoup de choses qui leur faciliteraient la tâche et qui leur éviteraient d'aller à la poste.

Encore une fois, le gros problème, c'était la fermeture de cette poste et là ce qu'on propose finalement, c'est que, contre une poste, on ouvre un café-internet pour personnes âgées où il va falloir trouver un local, des machines, de trouver éventuellement des employés. Est-ce que l'on va mettre ces employés juste la dernière semaine du mois, quand les retraités ont touché leur retraite et font leurs paiements, est-ce que cela sera toute l'année, combien en faut-il, trois ou quatre ? Pourquoi au Petit-Lancy, pourquoi aux Ormeaux et pas aux Morgines et finalement au Grand-Lancy ?

Je crois qu'il y a des personnes qui sont là pour aider nos aînés. On est dans un monde nomade, donc aujourd'hui si une personne âgée a un besoin exprès de faire des paiements par Internet, le service des affaires sociales peut aller avec un pc portable ou une tablette, vu qu'on est spécialiste des tablettes.

Le groupe PLR, par rapport à cela, refusera cette motion, qui n'amène rien si ce n'est du travail et des couches supplémentaires.

M. MIZRAHI : je suis un peu surpris, chers Collègues, par ce que j'entends parce que c'est une motion qui a été abondamment discutée en commission et qui finalement a été approuvée à une large majorité avec peut-être quelques abstentions. Et là en plénière, on vient nous dire que c'est inutile, que finalement ce n'est pas cela que les habitants veulent.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

Chers Collègues du MCG, c'est dommage que M. GOLAY qui en parlait tout à l'heure n'est plus là pour entendre la réponse, mais je suis quand même surpris par cette posture, car c'est effectivement une posture finalement et pas autre chose, de dire qu'on défend la position des habitants du Plateau, mais qu'est-ce qui a été fait, concrètement qu'est-ce qu'on peut faire ?

Maintenant la réalité, c'est que les offices de poste sont localisés à d'autres endroits. Donc dire que l'on défend encore le maintien d'une poste est un débat qui est maintenant clos, la poste a pris une décision par rapport à cela, c'est bien sympathique, mais il faudrait plutôt avoir une attitude un peu tournée vers l'avenir, de voir quelle solution on va proposer.

Aujourd'hui, cette fracture numérique existe. D'un côté la poste nous dit que maintenant les habitudes de consommation changent et qu'il faut plutôt être sur les lieux de travail ou dans les centres commerciaux, parce que de toute manière les gens font leurs paiements par Internet. Cela, pour les personnes qui sont plus jeunes, oui, mais pour des personnes qui sont âgées, elles ne vont pas avoir le réflexe d'acheter des billets de bus avec leur téléphone portable ou de faire leurs paiements en ligne, etc. Cette fracture numérique existe et dire simplement que Cité Seniors existe, alors que Cité Seniors est en Ville de Genève, ce n'est pas très sérieux.

La question, c'est juste de savoir, par rapport à l'attitude du service social qui, il faut dire ce qui est, n'est pas très pro-actif sur ces questions-là, si l'on veut donner un signal de faire davantage pour essayer de réduire cette fracture numérique, de permettre aux personnes âgées d'avoir accès à ces nouvelles technologies ou si l'on veut continuer à attendre que les personnes âgées elles-mêmes viennent demander et dire qu'elles ont de la peine. Ce n'est pas comme cela que ça fonctionne. Les personnes qui sont un peu « larguées » par ces évolutions, si à un moment donné on ne va pas avec une démarche pro-active, on ne va pas réellement faire quelque chose pour réduire cette fracture numérique.

Je vous encourage à voter cette motion qui a été largement soutenue en commission pour donner un signal qu'il y a une politique pro-active en la matière.

Mme GACHET-CREFFIELD : j'ai participé à la commission, donc je vais intervenir à titre personnel.

On a beaucoup discuté dans cette motion de la question des besoins. Est-ce qu'il y a vraiment des besoins ou est-ce que ce sont des besoins imaginaires, de cette fracture hypothétique ? Dans mon quotidien, ce que je constate, c'est que les personnes sont ancrées dans des modes de fonctionnement et rares sont les personnes qui, à 80 ans, vont tout à coup découvrir une tablette électronique et passer aux paiements électroniques.

La question dont on avait parlé, c'était d'étudier les besoins par la mise en place par Viva d'une séance d'information, de récolter les besoins auprès de cette population qui ressentirait ces besoins de découvrir le monde informatique.

Quand je relis la motion, ce qui me pose problème, c'est ce deuxième paragraphe par rapport à la mise à disposition de lieux, ce d'autant que ces personnes ont accès aux salles informatiques de la ville, elles ont la possibilité de contacter le service social – c'est un service qui a été mis en place par le service social – pour que des bénévoles se déplacent à domicile pour aider les personnes. En l'occurrence, c'est un service qui vient d'être mis à la disposition de la population et les chiffres pour le moment n'étaient absolument pas probants. De mémoire, c'était de l'ordre de quelques téléphones par rapport aux premiers jours d'utilisation.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

En l'occurrence, ce que j'ai voté ce soir-là c'était étudier les besoins, ce n'était pas tout de suite imaginer toute une série de mesures pour réduire cette fracture des incompétences informatiques de cette population qui n'a pas été baignée depuis longtemps et qui probablement va opposer un certain nombre de résistance – c'est dans mes convictions – parce que c'est rare de voir que l'on va tout à coup se former et découvrir ce monde magique de l'électronique.

Au niveau du PDC, on en a beaucoup discuté, le groupe PDC s'opposera à la motion et moi probablement que je vais aussi changer ma position que j'avais prise en commission parce que j'avais revendiqué la mise à disposition de l'information pour étudier les besoins et en aucun cas recréer tout un système déjà existant.

M. MIZRAHI : je suis un peu étonné par ce que j'entends parce qu'on a l'impression que tout un travail a été fait en commission et – on n'a peut-être pas reçu la bonne motion sur nos tablettes ou peut-être qu'à 34 ans je n'arrive déjà plus à utiliser les tablettes d'aujourd'hui – je ne sais pas – moi je vois :

« Mettre en place des actions de sensibilisation, d'apprentissage et d'utilisation encadrée des nouvelles technologies (...) pour les aînés [je ne vous lis pas la parenthèse parce que je ne veux pas faire trop long].

Mettre à disposition des aînés de Lancy des lieux avec des ordinateurs équipés d'accès à internet et disposant d'un encadrement de type permanence afin de leur permettre d'effectuer leurs transactions en toute sécurité ». (...).

Est-ce que vous avez eu accès à une autre version de la motion ? car je suis surpris de ce revirement.

Une fois de plus, ce qui me surprend aussi, c'est que l'on pense qu'il y a un besoin qui va naître spontanément chez des personnes qui n'ont peut-être jamais connu ces nouveaux instruments et qui voient juste les effets, c'est-à-dire qu'ils ne connaissent pas l'instrument, mais on leur dit que maintenant la poste ferme, pour prendre l'exemple de la poste, petit à petit les services proposés par des personnes, des êtres humains, derrière les guichets, ça ça ferme parce qu'on présuppose que les gens vont accéder à l'information, aux services différemment.

J' imagine pour une personne âgée que quand elle n'a jamais utilisé une telle tablette ou un tel instrument comme un pc, elle ne peut pas s'imaginer ce qui est possible de faire et elle voit juste les conséquences négatives par la suppression de services qui se faisaient avant de personne à personne.

On ne peut pas juste attendre que les personnes se disent qu'elles aimeraient bien connaître quelque chose qu'elles n'ont jamais vu. Je pense qu'il faut être un peu pro-actif.

La motion est refusée par 19 non, 11 oui, 0 abstention.

b) Divers

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : il nous est annoncé la réouverture du terrain d'aventure du Petit-Lancy le samedi.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

M. BAERTSCHI nous informe que le Conseil administratif a pris la décision de ne pas ouvrir les restaurants scolaires le mercredi dès la prochaine rentrée scolaire pour les quatre dernières années de l'école primaire.

Un point concernant ce sujet est suggéré lors d'une prochaine Commission des affaires sociales.

11) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Séance du 5 décembre 2013 – Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY

a) Présentation de l'association « Ecocycle »
=====

Mme MARMY présente le sujet : M. DE FELICE, président et fondateur d'Ecocycle, présente son association.

Elle œuvre dans le domaine de la mobilité douce, elle propose un atelier pour réparer les vélos et diverses balades à thème.

Il y a 10 ans, l'association a mis sur pied le marquage de vélo afin de pouvoir le retrouver lorsqu'il est volé.

Le numéro du vélo est ensuite dans une base de données bientôt disponible pour la police. Les vélos en carbone ne peuvent pas être marqués pour ne pas les abîmer.

L'association peut également mettre une batterie sur n'importe quel vélo afin de fabriquer un vélo électrique.

Le Conseiller administratif précise qu'il y a plusieurs concessionnaires qui gravent les vélos et du coup plusieurs bases de données existent.

b) Audition de M. Alain ERETZIAN, responsable des énergies du bâtiment, service des travaux et de la construction
=====

Mme MARMY présente le sujet : M. ERETZIAN est responsable des énergies du bâtiment, il travaille avec les techniciens du bâtiment et Mme BRICHART afin de lier énergie et développement durable.

Sa mission actuelle consiste à connaître les installations de la commune afin d'optimiser les énergies dans les bâtiments.

Le Conseil fédéral veut diminuer la consommation moyenne de 16% pour 2020 et 43% d'ici 2035 par rapport à l'an 2000.

Dans ce but, il a besoin de connaître parfaitement les entrées et sorties d'énergie de chaque bâtiment. Après analyse, il peut savoir s'il y a des anomalies et les corriger.

La priorité de M. ERETZIAN est d'établir l'IDC pour chaque bâtiment de la commune. Il va utiliser une caméra infrarouge pour relever les pertes de chaleur des bâtiments.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014**c) Politique de gestion des déchets de la Ville de Lancy à travers deux axes : la sensibilisation dans les écoles et l'amélioration de la logistique déchets**
=====

Mme MARMY présente le sujet : la politique est gérée sur deux axes : la sensibilisation au tri et l'évolution logistique et l'amélioration des moyens de collectes.

La sensibilisation a d'abord lieu dans les écoles avec des chariots de tri gérés par les élèves pendant la récréation. Ceux-ci s'occupent de ramasser les déchets et les trient dans leur chariot. Il y a également des démonstrations d'engins ou divers ateliers. Un arbre de 7 mètres de haut a été mis à l'école du Petit-Lancy afin d'y jeter tous les papiers de l'école. Les enfants vont créer des dessins pour l'agenda des levées et le vernissage du calendrier se fera autour de l'arbre.

Autrement, la commune met des « sakatri » à disposition des habitants.

Pour ce qui est de l'évolution de la logistique et de l'amélioration des moyens de collectes, avec la réorganisation des tournées, le nombre de véhicules utilisés a été divisé par deux. Maintenant deux véhicules hybrides circulent, ce sont les deux premiers du canton.

Une camionnette électrique est utilisée pour la maintenance des points de récupération.

Les points de récupération enterrés vont être accentués. L'objectif à long terme est de diminuer les camions voirie.

Les nouveautés 2014 sont la suppression de la levée du pet et la suppression de la levée des sacs sauvages.

Le Canton demande 50% de taux de recyclage et ce chiffre est actuellement de 46%. Les 50% peuvent être atteints par la collecte des déchets organiques. Cela éviterait les sacs poubelles payants. Genève est actuellement le seul canton à ne pas les avoir.

d) Divers
=====

Mme MARMY présente le sujet : le Conseiller administratif nous informe qu'il n'y aura pas d'autres places Mobility en plus à Lancy. La société n'a pas trouvé qu'il y avait plus de besoins sur la commune.

Il y aura trois offres TPG pour les habitants en 2014.

La deuxième édition Ecosocial aura lieu en mars 2014 au Petit-Lancy.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014**12) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 10 décembre 2013**
Rapporteur : M. Pierre MANCINO**a) Information sur l'avancement des travaux du Mégaron**
=====

M. MANCINO présente le sujet : M. RENEVEY rappelle que le crédit de construction pour ce projet devrait être voté avant l'été 2014.

M. ROULET explique que le bureau d'architectes Brodbeck-Roulet avait prévu de terminer l'avant-projet et l'ensemble du programme à la fin du mois d'avril. Or, cette étape a exigé deux mois supplémentaires par rapport au planning initial. Le projet définitif et la préparation de la demande en autorisation de construire ont aussi demandé davantage de temps, car cette étape n'a pu démarrer qu'au début du mois de juillet. L'Office fédéral des routes (OFROU) a dû être consulté, car la parcelle en travaux comprend des tunnels et des accès autoroutiers, dont la Confédération est propriétaire.

Si les travaux en sous-sol ont reçu l'autorisation pour leur construction, le déplacement des voies de tram s'est révélé problématique. En effet, les voies de tramway sont sous la responsabilité de l'Office fédéral des transports (OFT), qui a décidé de délégué le déplacement des voies de tram aux Transports publics genevois (TPG), et pour ce faire le bureau d'architectes a dû créer un dossier PAP, dont la conception a demandé un temps conséquent. La procédure d'autorisation de construire sera déposée d'ici le mois de décembre. L'état du planning à l'heure actuelle permettrait, selon M. ROULET, de débiter les travaux en automne 2014.

Concernant le devis général, celui-ci se trouve dans la phase de préexécution et de coordination interdisciplinaire pour la première étape. M. ROULET rappelle que la première étape des travaux concerne la partie du centre du quartier et du centre Civiq ainsi que le déplacement des voies de tram. La deuxième étape portera sur le centre culturel et sportif. Si tout se passe correctement, la mise en soumission de tous les AIMP devrait être achevée à la fin du mois d'avril afin de pouvoir présenter les coûts réels des travaux à la commission et le chantier pourrait débiter aux environs du mois d'octobre 2014.

b) Divers
=====

M. MANCINO présente le sujet : M. RENEVEY informe de la réouverture de la passerelle piétonne Pont-Rouge le vendredi 13 décembre, qui était fermée pour cause de travaux.

M. GUERITEY indique le service des travaux et constructions connaîtra quelques changements à partir du 1^{er} janvier 2014. A partir de l'année prochaine, le service sera intitulé « service des travaux et urbanisme ».

M. RENEVEY précise que le titre du service a été modifié afin de mettre en valeur ses deux pôles de compétence et d'éviter la redondance entre les termes « travaux » et « constructions ».

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

Il n'y aura pas pour l'instant un changement de nom de la Commission des travaux, une nouvelle appellation pourrait être choisie à la prochaine législature. M. GUERITEY ajoute à titre d'exemple que la commune de Carouge et la Ville de Genève ont choisi de nommer leur service des travaux « service de l'urbanisme ».

M. GUERITEY explique qu'un nouveau cahier des charges, actif à partir du 1^{er} janvier 2014, a été élaboré pour la Ville de Lancy, car l'ancien cahier des charges datait de 1996. La première partie porte sur les offres et comprend les conditions de soumissionnement, l'adjudication, l'exécution, les conditions de paiement et les garanties, un type de découpage pratiqué habituellement dans le secteur du bâtiment.

La question est posée au Conseiller administratif suite au décès de M. MANDELA, si la commune de Lancy, à l'instar d'autres villes, pourrait donner le nom de cette personnalité à une rue de la commune.

Le Conseiller administratif explique qu'une personne doit être décédée depuis une dizaine d'années pour qu'une rue de la commune lui soit dédiée. L'Etat préfère donner des noms de personne à des lieux-dits, ou des noms de région.

Suite à cela, un commissaire propose qu'un espace du Mégaron, tel que l'espace culturel et sportif, soit baptisé en souvenir de M. MANDELA. M. RENEVEY pense qu'une telle solution serait envisageable.

13) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 18 décembre 2013
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**Visite et présentation de la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ)**
=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : lors de cette séance, nous avons été invités par M. CHANTON, directeur de la résidence Pont-Rouge qui fait partie de la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ), pour une visite et une présentation de celle-ci.

M. CHANTON informe que la FOJ est une fondation de droit public financée par le DIP et qui recense plus de 27 foyers éducatifs.

En ce qui concerne la résidence Pont-Rouge, celle-ci est réservée à des étudiants et apprentis non universitaires et jeunes travailleurs à faibles revenus, de 18 à 25 ans.

La FOJ a dû faire face à plus de 2000 demandes d'admission en 2013 dont une bonne partie n'a pu être honorée. Les listes d'attente sont longues. En effet, il faut attendre 6 mois voire une année pour obtenir un logement au sein de la fondation.

Ces jeunes sont souvent dans des situations difficiles, parents divorcés, tensions familiales, parents quittant le canton, etc.

M. CHANTON vient à parler des studios, entièrement meublés. Le prix d'un studio est de Fr. 750.— par mois toutes charges comprises. Outre la subvention du DIP, la FOJ a essayé d'obtenir des aides supplémentaires qui ont toutes été refusées. L'idée était d'accueillir des jeunes à partir de 16 ans et non 18 comme actuellement.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

De plus, la FOJ n'est pas propriétaire de ladite résidence et le propriétaire ayant renoncé à faire une demande d'intégrer ces logements dans le système de logement d'utilité publique, le propriétaire demande donc un loyer de Fr. 550.— par mois et par studio. De ce fait, les charges sont imputées à la FOJ. Ces charges comportent un encadrement de veilleurs. L'emploi d'une secrétaire à 50% et une partie du salaire du directeur étant supérieurs aux rentrées d'argent prévues au départ, c'est la raison pour laquelle la résidence a adressé officiellement en novembre dernier une demande de subvention au Conseil administratif de Lancy.

M. CHANTON informe qu'au départ il avait été prévu de s'autofinancer, mais que petit à petit en fonction des besoins de la résidence et des exigences en termes de sécurité feu, etc., le budget d'investissement initial a dû être augmenté.

Pour finir, M. CHANTON relève qu'ils ont une bonne relation entre le service social de Lancy et Contact emploi jeunes.

14) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 19 décembre 2013
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD

a) Présentation du projet de nouvelle patinoire au Trèfle-Blanc

M. PERRENOUD présente le sujet : le Président souhaite la bienvenue aux invités.

Le Canton et la Ville de Genève avaient lancé une réflexion quant à l'emplacement d'une future patinoire d'environ 10 000 places, en grande partie destinée au Genève Servette Hockey Club (GSHC).

Au final, la délégation a décidé d'installer cette nouvelle infrastructure à Trèfle-Blanc, sur la commune de Lancy, un emplacement stratégiquement favorable puisque très bien desservi par les TPG et à proximité de l'accès de l'autoroute et de la future halte CEVA Carouge-Bachet.

La commune de Lancy est favorable au projet puisqu'elle souhaite depuis de nombreuses années installer une salle communale dans ce périmètre, qui accueillera également des surfaces commerciales et un P+R, prévu dans le cadre du projet CEVA.

Étant donné qu'à partir de 2018, la patinoire des Vernets ne pourra plus accueillir le GSHC, la nouvelle patinoire devait être érigée rapidement mais les choses ont traîné au niveau politique : le Canton discute encore actuellement sur la forme du nouveau P+R, provisoire ou définitif et le PLQ pour le Trèfle-Blanc devrait être voté seulement en 2019-2020.

La patinoire des Vernets aura 60 ans en 2018 et est aujourd'hui clairement dépassée. Pour répondre à la demande croissante - la zone VIP compte 850 places, alors qu'il en faudrait 2 500 - et aux exigences de la Ligue en termes de sécurité et d'hygiène, deux seules solutions sont possibles : investir encore d'importants montants aux Vernets ou aller de l'avant sur le projet de nouvelle patinoire

Le projet prévoit une partie patinoire et une partie immeuble adjacente. La première comprendra une patinoire asymétrique, les gradins, qui permettront aux supporters d'être près des joueurs et de bien voir la dynamique de jeu (10 000 places), ainsi que les locaux annexes, les parties VIP et un parking souterrain de 700 places. La structure extérieure sera

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

composée de nombreux éléments vitrés mais l'intérieur sera complètement opaque, permettant d'obtenir le noir absolu comme dans une salle de théâtre.

b) Divers

=====

M. PERRENOUD présente le sujet :

Communiqués par le Conseiller administratif

- Le coût total de l'aménagement de la salle d'arts martiaux sous l'école Palettes pour les deux associations sportives se monte à Fr. 72'000.--, au lieu des Fr. 150'000.-- qui avaient été budgétés aux investissements 2014 (le montant pourra ainsi être pris sur le budget de fonctionnement).
- Marion FRANZOSI, membre de l'Ippon Karaté Club Tivoli, qui avait récemment reçu le Mérite sportif lancéen pour son extraordinaire palmarès compte tenu de son âge, a remporté à Fribourg son 5e titre national consécutif.
- Antonio MONTEFUSCO, membre du Club Genevois de la Pêche en Mer, est devenu champion d'Europe.
- Le Servette Football Club a décidé que la première équipe quitterait les locaux des Évaux en début d'année 2014 pour Balexert.
- Un nouveau logo a été créé pour la Fondation des Évaux, réunissant ses trois symboles, à savoir la nature, le sport et la détente.
- Les statuts de la Fondation des Évaux ont été successivement votés à l'unanimité par Lancy, Confignon, Onex et Bernex. Concernant la Ville de Genève, la Fondation devrait être auditionnée devant la commission en début d'année 2014 pour un vote d'ici l'été prochain.

Communiqués par M. CARNAZZOLA

- Le Spécial Lancéen Sport comprendra trois parties : une partie institutionnelle, une partie avec différentes thématiques (par ex : femmes, enfants, seniors, handicap dans le sport) et une dernière partie sur les associations. De nombreuses interviews ont déjà eu lieu, la parution est prévue en février prochain

Une Conseillère municipale et le Président souhaiteraient organiser une manifestation qui rassemblerait les sportifs et les amateurs de culture en vue de créer une synergie. Le projet sera présenté au Conseil administratif.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014**15) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 8 janvier 2014**
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**a) Dérogation à l'indice d'utilisation du sol (43.90%) sur les parcelles 1491 et 2163, fe 51, Lancy, pour la création de 4 villas mitoyennes au chemin des Croizonniers 7, 7A, 7B, 7C**
=====

Mme RICHERT présente le sujet : la commission est informée régulièrement des demandes de dérogation désormais accordées par le Conseil administratif depuis le changement de la loi.

Il s'agit, dans le quartier de la Chapelle, en face du nouveau quartier, d'un projet de construction de 4 villas mitoyennes au chemin des Croizonniers. Le terrain comporte actuellement une seule villa qui sera démolie. La dérogation pour un indice de 43.90 a été accordée par le conseil administratif.

b) Dérogation à l'indice d'utilisation du sol (39.85%) sur la parcelle 2863, fe 17, Lancy, pour l'agrandissement d'une villa mitoyenne au Vieux-chemin-d'Onex
=====

Mme RICHERT présente le sujet : une première dérogation, il y a 1 an, avait été accordée par la commission pour la construction de lucarnes sur le toit de la villa sans grand enthousiasme car ces dernières ne semblaient pas être en adéquation avec l'architecture de la maison. La dérogation est reconfirmée par le Conseil administratif pour un nouveau projet plus esthétique que le précédent.

c) Divers
=====

Mme RICHERT présente le sujet :

A propos du mandat d'études parallèles pour une liaison Petit et Grand-Lancy, M. GUERITEY, responsable du service des travaux et constructions, nous informe que la procédure est arrivée à son terme. Plusieurs pistes ont été développées. Un rapport est rédigé. Le Conseil administratif examinera les projets présentés et fera des propositions à la Commission.

A propos du futur tram Palettes – St Julien qui a fait l'objet d'une résolution, celle-ci a été renvoyée au Conseil d'Etat qui a signifié en avoir pris note. Un commissaire déplore l'impact de la « halte » prévue dans l'avant-projet sur le PLQ Semailles – Palettes. Il demande si cette halte pourrait être plutôt aménagée au Bachet. Il est précisé que l'avant-projet présenté à la commission servira de base pour l'élaboration du projet mais qu'il sera ouvert aux changements et enclin à modifications. Une enquête publique pourrait permettre aux membres de la commission de donner officiellement leur avis.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014**16) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 9 janvier 2014**
Rapporteur : M. Pierre MANCINO**a) Information sur le stationnement et les pistes cyclables à l'avenue des Morgines**
=====

M. MANCINO présente le sujet : M. RENEVEY rappelle que la commission avait été informée que, dans le cadre de la planification du budget des investissements, des travaux étaient prévus sur ce tronçon de l'avenue des Morgines. Cette information avait également été donnée lorsqu'une motion sur le régime de circulation et une éventuelle bande cyclable sur ce tronçon avait été déposée par le groupe MCG.

Le budget des investissements prévoit de rénover le collecteur des eaux usées en 2014.

Les variantes présentées ne portent pas sur la rénovation du collecteur qui devra également être rénové, mais sur la rénovation de la chaussée et sur la circulation sur ce tronçon.

Constatant que les avis des commissaires divergent, il est suggéré de modifier la signalisation, d'attendre de connaître le nombre de vélos qui empruntent ce secteur et d'agir ensuite si les bandes cyclables répondent à un réel besoin.

Il serait envisageable de rénover les collecteurs en maintenant le marquage existant, d'effectuer un comptage des vélos et, en fonction du résultat, de voir si une des variantes est plus intéressante.

b) Divers
=====

M. MANCINO présente le sujet : M. RENEVEY rappelle que le Conseil administratif avait souhaité dynamiser le parc Louis-Bertrand et y installer si possible une activité. En parallèle, une personne en recherche d'emploi avait souhaité gérer une buvette dans le parc. Un pavillon a été installé dans le parc Louis-Bertrand. Ce pavillon, qui appartient à la Ville de Lancy (et peut donc être installé ailleurs, le cas échéant), est remis en gérance à cette dame et fonctionne depuis une saison. Les travaux dans le parc ainsi que l'achat du pavillon-buvette et le matériel y relatif se sont élevés à Fr. 92'000.— et annoncent donc un dépassement d'environ Fr. 34'000.— sur ce compte.

Suite à une question d'un commissaire qui demande s'il serait possible d'installer une patinoire au parc Louis-Bertrand, pour continuer à animer cet endroit en hiver, M. RENEVEY signale d'abord qu'un crédit d'étude pour une rénovation lourde du parc Louis-Bertrand est prévu en 2014, pour une réalisation en 2015.

L'organisateur du concert du Nouvel An souhaiterait que la Commune installe une rampe pour accrocher des projecteurs au niveau de la galerie de la salle communale du Grand-Lancy.

En réponse à un commissaire, M. RENEVEY indique que les délais des travaux du bâtiment administratif sont respectés. La restitution du bâtiment est toujours prévue pour fin 2014.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

M. RENEVEY rappelle que le déménagement dans le bâtiment administratif est prévu début 2015. Parallèlement, une réflexion est en cours concernant une légère rénovation du bâtiment de la Mairie, pour les locaux des collaborateurs et qu'un crédit est prévu pour les aménagements extérieurs autour de la Mairie et du bâtiment administratif.

La rénovation des anciens bâtiments de la mairie devront tenir compte de l'augmentation de la population à Lancy (plus de 30'000 habitants) et du nombre de sièges nécessaires pour les membres du Conseil municipal.

**17) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 13 janvier 2014 – Rapporteur : M. André PYTHON**

a) Etat de la dette au 31 décembre 2013

=====

M. PYTHON présente le sujet : l'état de la dette au 31 décembre 2013 est le premier élément que le Conseil administratif peut communiquer à la commission dans la perspective du bouclage des comptes 2013. Il est rappelé que la dette se compose des emprunts en cours pour financer les investissements ou assurer les liquidités.

Au 1^{er} janvier 2013, la dette se montait à Fr. 100'000'000.--. En 2013, la Ville de Lancy a remboursé des emprunts pour Fr. 10'000'000.-- et a amorti des emprunts pour Fr. 3'000'000.--, soit un total de Fr. 13'000'000.--, mais elle a dû contracter de nouveaux emprunts pour un montant de Fr. 20'000'000.--. La dette au 31 décembre 2013 se monte donc à Fr. 107'000'000.--. Les nouveaux emprunts s'expliquent en partie par la recapitalisation de la CAP, puisque la Commune a versé Fr. 5'700'000.-- courant décembre 2013. Mais il faut surtout payer les factures relatives aux investissements que le Conseil municipal a votés et assurer une certaine marge de trésorerie. Dans ce contexte, un emprunt de Fr. 10'000'000.-- a été contracté en fin d'année.

Il nous est précisé que, pour deux emprunts, la Commune peut amortir facultativement 10% par année, en fonction de la situation de sa trésorerie. Le taux moyen de la dette est à 2,5% au 31 décembre 2013. Il diminue d'année en année car la Commune rembourse des emprunts à des taux plus élevés que les taux actuels du marché et se refinance avec des emprunts à des taux inférieurs. Il faut aussi savoir que les taux sont plus favorables sur des montants importants et sur du long terme. Les deux emprunts contractés en 2013 se sont faits sur la base d'appels d'offres. L'un a été contracté à un taux très intéressant et un amortissement fixe de 10% par année. En conclusion, la dette a augmenté mais, il faut faire face aux besoins de trésorerie. Le dernier emprunt contracté sert aussi à s'assurer une marge de manœuvre en ce début d'année, période où les factures fournisseurs sont nombreuses.

Le coût de la dette est inférieur de Fr. 216'000.-- par rapport au budget des intérêts : Fr. 2'700'000.-- étaient inscrits au budget des intérêts, mais seuls Fr. 2'475'000.-- ont été versés. Le dernier emprunt contracté (à 10 ans, sans amortissement) est à 1,73% ; il a été contracté auprès de la Caisse de pension des employés de la Poste. L'autre emprunt (à 10 ans, avec un amortissement fixe) est à 1,18% ; il a été contracté auprès de PostFinance.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014**b) Divers**

=====

M. PYTHON présente le sujet : la rémunération des Conseillers municipaux qui participent à des jurys a été évoquée en Commission de l'administration fin 2013. Cette dernière reprendra le sujet en vue de fixer des règles pour une égalité de traitement d'un concours à l'autre.

18) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 14 janvier 2014
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN

a) Audition des représentants de l'Association des Concerts de Lancy

=====

Mme RICHERT, en l'absence de Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, présente le sujet : M. BOVEY a présenté avec son érudition et son enthousiasme coutumiers – et ça fait 29 ans que ça dure - le programme extraordinairement riche qui est proposé par son association en ce premier semestre. Les spectacles vont du classique au théâtre comique, en passant par le tango, le jazz, l'opéra, la danse et même des spectacles pour enfants, et s'achève avec la fête de la musique le 21 juin. De nouvelles collaborations ont par ailleurs été développées, notamment avec des écoles de musique de la région (ce qui permet à de jeunes artistes de se produire) et avec la Comédie de Genève. M. BOVEY salue en outre la bonne collaboration engagée entre l'association des Concerts de Lancy et la Musique de Lancy, qui pourrait voir aboutir un ambitieux projet commun –la production de la Comédie musicale « Chess », qui réunirait de nombreux partenaires.

Les spectacles de l'Association des Concerts de Lancy sont donnés à l'Eglise Notre-Dame des Grâces ou de la Trinité, à celle du Christ-Roi, à l'aula du Collège de Saussure ou à La Cave Marignac.

M. BOVEY insiste beaucoup sur la vocation d'ouverture de ces spectacles, permettant d'une part de découvrir de nouveaux genres musicaux, mais aussi de rapprocher le public et les artistes. De fait, même s'il y a des fidèles indéboullonnables, le public est assez varié selon la programmation.

Il signale toutefois, en réponse à la question d'un commissaire, que son association n'a pas vocation à organiser des concerts dans des styles musicaux tels que le rock, le rap, qui auraient davantage pour cible un public « jeune », car d'autres associations communales s'en occupent.

S'il exprime sa reconnaissance à la Ville pour son soutien et sa confiance, il indique toutefois quelques problèmes en lien avec les systèmes d'éclairage ou l'acoustique de certains des lieux utilisés. La Commune va considérer les solutions possibles pour pallier ces problèmes dans les lieux qui lui appartiennent.

Le travail accompli par M. BOVEY et l'équipe qui l'accompagne - à commencer par son épouse - est largement salué, et son rôle-clé dans l'organisation est souligné. Notre Conseiller administratif exprime ces vœux pour que M. BOVEY puisse encore longtemps offrir cette qualité de prestations à Lancy et souligne le besoin de le soutenir pour que la population puisse continuer d'en profiter.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

Je ne peux que vous inviter à aller consulter leur programmation très riche, largement diffusée dans les médias communaux, et à aller vous laisser enchanter.

b) Présentation du programme du festival Antigél 2014
=====

Mme RICHERT, en l'absence de Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, présente le sujet :
Mme MARIÉTHOZ présente la nouvelle édition du festival Antigél qui se déroulera du 2 au 16 février. Commune pionnière dans le projet, Lancy verra cette année trois spectacles se tenir sur son territoire, le projet Cosmoland à la piscine de Lancy, le projet Atlas –qui réunira une centaine d'artistes néophytes-, et un spectacle -« Un temps sur mesure »- à la Villa Bernasconi.

Il est rappelé que ce festival a été initié il y a 4 ans et a pour but d'organiser des spectacles innovants, mélangeant les genres, par exemple entre danse ou musique et sport, dans des lieux inédits de différentes communes genevoises pour déplacer la culture du centre-ville vers les communes.

Le professionnalisme de l'organisation est salué et il est souligné que le succès est au rendez-vous dans les communes impliquées.

Il est rappelé que le festival est soutenu par un versement de Fr. 400'000.-- du Fonds intercommunal. Si l'équilibre budgétaire est désormais atteint, les organisateurs ne sont malheureusement jamais assurés du financement du festival assez tôt pour pouvoir engager des artistes, ce qui pose problème, car ces derniers sont alors engagés au dernier moment et il en résulte un prix plus élevé que si les contrats avaient pu être conclus un an à l'avance. De fait, dans le cadre du Fonds intercommunal, une discussion a lieu par rapport à la pérennisation d'Antigél.

Ici aussi, les membres de la commission connaissant le festival encouragent vivement les autres commissaires à aller se laisser surprendre –mais à bien s'habiller.

c) Programme des activités culturelles prévues pour les jeunes en 2014
=====

Mme RICHERT, en l'absence de Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, présente le sujet :
Mme BOUSSINA présente un document synthétisant les activités destinées au jeune public pour les quatre premiers mois de l'année qui sont portées par les partenaires de la Ville de Lancy ou sont organisées dans le cadre du service de la culture et de la communication. Elle souligne qu'il existe de surcroît de nombreux cours offerts par les associations.

Ces activités, ponctuelles ou régulières, ont lieu au Collège de Saussure, à la Bibliothèque municipale, à la Villa Tacchini, à la Galerie de la Ferme de la Chapelle, au Centre Marignac et à la Villa Bernasconi et, là aussi, la commission n'a pu que saluer la richesse de l'offre. Il est proposé de favoriser la diffusion de l'information par voie électronique, notamment par le site internet communal, mais certains commissaires soulignent aussi l'intérêt des versions papier pour une vue d'ensemble ou un rappel tangible des manifestations.

Les informations liées à toutes ces activités figurent dans l'agenda culturel communal.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014**d) Présentation du nouveau format de l'Agenda culturel**
=====

Mme RICHERT, en l'absence de Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, présente le sujet :
Mme BOUSSINA présente la version révisée de la première édition de l'agenda culturel de Lancy et explique que ce projet est le résultat du mandat confié à deux collaboratrices du service culturel qui ont transformé sa forme et son design. Le nouveau concept propose une nouvelle orientation –verticale–, un nouveau type de papier, et un document qui se déplie, qui peut-être accroché pour une bonne visibilité, ainsi qu'une ligne graphique stylisée, colorée et ludique, mêlant images et illustrations représentant les différents lieux culturels. Les affiches suivent le même concept et la même ligne graphique.

Au vu du résultat, tant dans la version distribuée que sur les grands formats destinés aux panneaux d'affichage, le travail des collaboratrices, du graphiste et de l'imprimeur est loué.

Il est proposé, pour améliorer leur visibilité, d'adjoindre un logo lorsqu'il s'agit de spectacles pour enfants, voire d'indiquer une fourchette d'âge. Il est répondu que le site internet permet déjà une recherche thématique spécifique, via un tag « jeune public ».

Les informations relatives aux activités culturelles communales sont également diffusées, dans la mesure du possible, sur les sites romands regroupant les événements culturels, mais comme il faut entrer manuellement chaque information, il n'est pas possible de le faire de façon systématique. C'est toutefois le cas pour les manifestations ayant lieu à la Villa Bernasconi.

e) Divers
=====

Mme RICHERT, en l'absence de Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, présente le sujet :
Mme MAMIE distribue un compte rendu sous forme de coupures de presse de la dernière exposition à la Villa Bernasconi qui a atteint des records de fréquentation. Augustin Rebetez, l'un des artistes de l'exposition et dont les planches originales étaient présentées à la Villa Bernasconi, a offert un de ses livres aux membres de la commission.

La commission ira découvrir le travail du photographe Nicolas Lieber au début du mois de mars, dans son atelier-appartement.

19) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Séance du 16 janvier 2014 – Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY

a) Présentation de la « plateforme environnement des communes genevoises » par M. Rémi MERLE
=====

Mme MARMY présente le sujet : l'ASSD, l'association pour la sensibilisation durable, est tout d'abord présentée par M. LACHAVANNE, directeur.

L'association a été créée en 2008 avec le soutien de la Fondation Wilsdorf et de la Loterie romande pour produire des guides « Le développement durable au détour du chemin ». Elle a repris le programme du bureau Eco 21 et elle a produit un inventaire de 2006 à 2012 de toutes

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

les actions environnementales des communes genevoises. C'est avec cet inventaire que la plateforme informatique « de l'environnement des communes genevoises » a été créée. Elle recense plus de 1800 actions auprès de 39 communes. Cette plateforme est consultable sur internet (www.genevedurable.ch/PEC) par tout public. Elle permet de voir où en est sa commune et l'on peut également s'inspirer de projet qui ont été réalisés par d'autres communes.

L'objectif est de maintenir la plateforme à jour. M. MERLE, secrétaire général de l'association, espère une bonne communication des communes.

Suite à diverses questions des commissaires, M. LACHAVANNE souligne qu'en Suisse les actions des cantons sont très visibles mais peu celles des communes. Avec cette plateforme, il veut valoriser ce que font les communes en matière d'environnement.

Puis il présente « les guides » c'est un petit livre qui a pour objectif d'amener les gens à se promener et leur donner quelques clés de réflexions sur le développement durable. Ces guides permettent de valoriser les actions de la commune et de faire découvrir de nouvelles promenades aux citoyens. Il existe pour l'instant trois guides, Trois Chêne, Confignon Bernex et Versoix-Genthod. L'élaboration d'un guide coûte environ Fr. 100'000.--. Les guides n'ont pas de limite de temps car ils s'attachent peu à l'actualité.

Le Conseil administratif précise que pour l'instant la commune ne prévoit pas de créer un guide. Il faudrait d'abord analyser les besoins.

b) Divers

=====

Mme MARMY présente le sujet : le Conseil administratif annonce qu'une nouvelle action Ecosocial avec les SIG va être organisée entre mi-mars et mi-avril dans la tour de la Migros du Petit-Lancy.

Ensuite il explique que la plateforme développement durable avec toutes les écoles de la commune était une des premières. Ce concept commence à s'exporter. M. RENEVEY propose que ce sujet soit mis à l'ordre du jour d'une prochaine commission.

M. DESCHENAUX indique que le PET n'est plus vidé dans les immeubles, l'information a été largement diffusée.

20) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. FAVRE : j'ai deux remarques. La première concerne la résolution que j'avais déposée l'automne dernier au sujet des lignes K et L qui transitaient par la place des Ormeaux, ce qui me dérangeait beaucoup. On avait demandé entre autres que ces bus rebroussent chemin à la croisée de Confignon comme cela était prévu au départ. En parallèle, les TPG voulaient que cette ligne puisse descendre à la Praille et que le tourner-à-gauche soit supprimé pour les véhicules qui descendent la rampe du Pont-Rouge. Les TPG ont été très intelligents de dire qu'ils allaient suivre plus ou moins la demande du Conseil municipal de la Ville de Lancy et supprimer l'idée de faire descendre le K et le L par la rampe du Pont-Rouge en les faisant passer par la route du Pont-Butin, le pont de Lancy, prendre les rails de tram de la ligne des

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

Palettes, rejoindre le secteur de la Praille et aller tourner vers le centre commercial de la Praille.

Ces bus, quand vous les voyez descendre, ils sont vides. L'autre jour, j'ai vu trois bus à la suite, il y avait trois personnes, c'était les trois chauffeurs, à 6h00 le soir. Le matin à 7h30 c'est la même chose, ils n'avaient pas plus de succès. Soit-disant qu'il y avait une pétition de 700 jeunes qui allaient à l'école et qui avaient absolument besoin de prendre ces bus pour accéder à la Praille - je ne sais pas quelle école il y a là-bas. Toujours est-il que là les TPG se sont un peu moqués du monde, ces bus sont vides, ils polluent, ils encombrent les lignes de tram car ils circulent sur les voies de tram. Je ne comprends pas bien le but poursuivi par les TPG. Ils vont nous dire que la majorité de ce Conseil qui a voté cette résolution avait tort, qu'il faut absolument que ces bus descendent la rampe du Pont-Rouge pour aller plus vite. Ce à quoi nous pourrions répondre que si la résolution avait été suivie, à savoir un transbordement à Confignon, au pire sur la croisée route de Chancy-route du Pont-Butin, les jeunes pourraient prendre le tram tel qu'ils le font maintenant pour rejoindre la ville.

Est-ce que notre Conseiller administratif délégué pourrait intervenir auprès des TPG pour avoir une réponse à nos questions et pourrait-il y avoir un comptage des passagers qui utilisent ces bus la journée.

Deuxième remarque : tout à l'heure vous avez voté la vente d'une partie d'une parcelle de la Ville de Lancy pour Fr. 44'100.— à des promoteurs. Ce montant n'était pas budgété dans les recettes communales. Je propose pour l'année prochaine - c'est le PDC qui aura la présidence de ce Conseil - d'attribuer cette somme pour l'organisation de la course pour que l'on puisse faire vraiment quelque chose de valable avec Fr. 75'000.— qui seraient directement versés sur le compte du futur président ou présidente.

M. MARTIGNANO : le futur président ou future présidente est PDC, c'est bien cela M. FAVRE ?

M. PERRENOUD : j'ai deux requêtes. La première, j'aurais besoin de l'autorisation de la faire. Les Socialistes nous ont donné leur point de vue sur la votation du 9 février, est-ce que, moi, je peux vous donner le point de vue de l'UDC à ce sujet ou pas ?

M. MARTIGNANO : non.

M. PERRENOUD : je passe à la deuxième requête. Au chemin Gérard-de-Ternier-chemin du Bac, il n'y a pas d'information numérique concernant le prochain bus. Et dans ces zones-là, d'un côté nous avons l'école internationale, l'autre côté nous avons des entreprises avec tous les gens internationaux qui viennent. Ces gens-là ont l'habitude d'arriver, de regarder l'horaire et de repartir. Là, ce sont vraiment des arrêts de campagne. On nous dit qu'on vit bien à Lancy. Est-ce que les Conseillers administratifs peuvent faire une demande pour que l'on ait un affichage numérique des horaires des TPG ? Tout le monde sait qu'à Genève, les horaires ne tiennent plus et l'on ne sait jamais quand viendra le bus.

M. MIZRAHI : sur la question du K et du L, il faut reconnaître que visiblement la solution actuelle – et c'est peut-être une partie aussi de la raison pour laquelle ces bus sont vides - n'est pas du tout satisfaisante. J'ai eu des contacts avec des usagers de ces bus, donc des habitants d'autres communes – il n'est pas interdit d'avoir des contacts – et les retours sont très négatifs car je crois que les temps de parcours ont été allongés par rapport à ce qui prévalait auparavant. Visiblement ce n'est pas une solution qui semble donner satisfaction, ni à mon collègue FAVRE ni aux personnes qui sont des usagers réguliers de ces lignes. Il faudrait peut-être avoir un dialogue avec les TPG pour essayer de trouver de nouvelles solutions qui soient susceptibles de contenter un peu plus les uns et les autres.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

Un deuxième élément que je voulais signaler - parce que nous parlons des fois de choses de proximité - je ne sais pas si la commune peut faire quelque chose par rapport au réglage du feu pour vélos en bas de la route du Grand-Lancy, après les voies de chemin de fer. On dirait que ce feu est réglé pour que les cyclistes s'arrêtent en bas de la montée avant de repartir, je ne pense pas que cela soit dû au hasard. On pourrait peut-être avoir quelque chose qui soit un peu plus incitatif par rapport aux vélos. Pour les vélos électriques, ce n'est pas trop grave, je pense à mes collègues qui sont à vélo sans moteur, ce doit être nettement plus ennuyeux, il y a d'ailleurs souvent des gens qui passent au rouge, ce n'est pas bien !

La troisième chose, j'ai bien entendu l'intervention du Conseil administratif par rapport à la question du tram sur l'axe Palettes, mais également de la gare qui serait prévue à l'arrêt Palettes actuel. J'ai fait quand même un lien - et je ne suis pas le seul au sein de mon groupe - avec toute cette discussion qu'on a eue autour des PLQ du secteur des Semailles. Je vois que, hormis le seul PLQ qui n'était pas contesté en haut du périmètre et qui n'est non plus pas concerné par la question du tram, ce dossier est au point mort. Je crois que le Conseil d'Etat vient d'adopter des PLQ malgré les oppositions, mais cela a quand même pris presque un an au Conseil d'Etat pour simplement dire ce que tout le monde savait déjà, à savoir qu'il écartait les propositions alternatives des habitants. C'est juste un peu dommage, car on aurait pu avoir du temps pour la concertation, une concertation que ce Conseil municipal, dans sa majorité, voulait avec les habitants. Non seulement on a pris du retard, mais en plus il n'y a eu aucune concertation et maintenant on a un élément supplémentaire qui est...

M. MARTIGNANO : ...M. MIZRAHI, votre question s'il vous plaît.

M. MIZRAHI : oui. Je crois qu'on est aussi aux propositions, M. le Président.

M. MARTIGNANO : oui, mais là vous ne proposez pas.

M. MIZRAHI : j'espère que le Conseil administratif va réagir. Je souhaiterais que le Conseil administratif ne s'accroche pas à des PLQ qui ont un sérieux plomb dans l'aile avec ce qui est prévu au niveau des trams, mais qu'il soit un peu plus pro-actif pour se mettre autour de la table avec le Canton, mais aussi avec les habitants pour faire des propositions et essayer d'avancer.

Je m'excuse, M. le Président, je fais un peu long, mais je crois que c'est important.

Là, on a des habitants qui vont vraisemblablement s'opposer jusqu'au Tribunal fédéral, donc, on a déjà perdu 1 an et demi, on va probablement perdre encore du temps pour des PLQ qui sont quasiment caducs avec les nouveaux éléments que l'Etat nous amène. Est-ce qu'on ne devrait pas voir un tout petit peu plus loin, Messieurs du Conseil administratif, et essayer de trouver des solutions qui permettent à la fois à ce tram de passer et en même temps de tenir compte des souhaits des habitants par rapport au développement de ce quartier.

M. REOLON : j'ai une remarque concernant notre local, qui est attenant aux autres locaux où on se réunit pour le caucus. Il y a une petite affichette de la campagne électorale avec notre slogan et nos trois candidats au Conseil d'Etat. Cette affichette a été complètement taguée avec des phrases vraiment déplacées. Nous osons espérer que ce n'est pas la main d'un Conseiller municipal qui a fait cela, car ce serait vraiment triste, anti-démocratique et vraiment égaré de la pensée de Voltaire qui disait « je ne suis pas d'accord, mais vous avez le droit d'exprimer ce que vous voulez ». Or, cette affichette a été taguée et nous sommes vraiment déçus de l'attitude de certaines personnes.

M. LANCE : je n'ai pas de réponse.

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

M. BAERTSCHI : comme il n'y a pas de question, il n'y a pas de réponse. J'ai pris note des demandes et des intentions.

21) PRESTATION DE SERMENT DE MONSIEUR MICHEL BELLEGO (S), EN REMPLACEMENT DE MADAME MARIA-BELEN GOMEZ, DEMISSIONNAIRE

M. MARTIGNANO : je vous lis le courrier du service des votations et élections adressé à M. le Maire, François LANCE.

« Monsieur le Maire,

Pour faire suite à la démission de Madame Maria-Belen GOMEZ du Conseil municipal, nous vous informons que Monsieur Michel BELLEGO accepte la fonction de conseiller municipal de la commune de Lancy.

En conséquence et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à l'assermentation de Monsieur Michel BELLEGO lors d'une séance plénière du Conseil municipal.

Nous vous saurions gré d'informer le service de la surveillance des communes (SSCO) de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Veillez croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Joséphine Aloia
Adjointe au chef de service »*

J'invite M. BELLEGO à venir devant nous.

Après la lecture de la formule du serment, je vous demanderai de lever la main droite et de dire « je le jure » ou « je le promets ».

« Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

M. BELLEGO : puis-je avoir la formule de serment ?

« Je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

L'assemblée applaudit.

La séance est levée à 22h45

La Secrétaire :

Lucia BARBEY

Le Président :

Philippe MARTIGNANO

Séance ordinaire du 30 janvier 2014

QUESTIONS DU PUBLIC

Une personne du public : je ne sais pas si c'est une question, Messieurs les Conseillers administratifs, Monsieur le Président. Cela concerne le point 9) Commission de la sécurité.

J'aimerais signaler que je suis du quartier du Petit-Lancy et au square Clair-Matin, il y a souvent des gens qui sont stationnés alors que c'est un chemin privé, et il y a des personnes qui circulent à plus de 20 km/h sur ce chemin. On a beau téléphoner à la police municipale, elle ne fait rien à ce sujet.

Dans ce bâtiment au Square Claire-Matin - j'habite au 22 - il y a une personne aveugle qui a des fois beaucoup de difficulté à sortir car les voitures sont parkées devant les marches et il y a aussi une rampe pour les personnes qui sont en chaise. Je vois souvent des voitures qui circulent comme des dingues, je trouve cela assez ignoble.

Il n'y a pas de rapport avec ce point 9, mais c'était par rapport à une question de sécurité, je trouve qu'on pourrait faire quelque chose. Je l'ai déjà signalé mais comme il ne se fait rien, je profite de le faire maintenant.